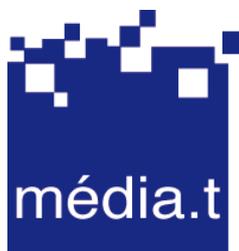




ETUDE SUR LES PRATIQUES ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE ET DE L'APPRENTISSAGE DANS LE SECTEUR ALIMENTAIRE

Rapport final

JUIN 2022



SOMMAIRE

1- METHODOLOGIE DE L'ETUDE	5
2- L'ALTERNANCE TOUS SECTEURS CONFONDUS EN 2020 ET 2021	6
2.1 L'apprentissage	6
2.2 Le contrat de professionnalisation.....	9
3- L'ALTERNANCE DANS LE SECTEUR ALIMENTAIRE - DONNEES QUANTITATIVES.....	13
3.1 Ensemble du secteur alimentaire	13
3.2 L'alternance dans la coopération agricole.....	21
3.3 L'alternance dans les industries agroalimentaires	26
4- SYNTHESE DES CONSTATS ET DES POINTS DE VUE DES ACTEURS	31
4.1 Des trajectoires régionales différenciées	31
4.2 Les tendances de l'alternance dans le secteur alimentaire	37
4.2.1 Les alternants.....	37
4.2.2 Les entreprises	38
4.2.3 Les attentes des acteurs.....	39
4.3 Enjeux du développement de l'alternance pour le secteur alimentaire.....	40

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Graphique 1 : Les contrats par alternance entre 2018 et 2021.....	6
Graphique 2 : Origine des jeunes signataires d'un contrat d'apprentissage entre 2018 et 2021....	7
Graphique 3 : Niveaux des nouveaux entrants en apprentissage entre 2018 et 2021.....	7
Graphique 4- Niveaux des diplômes visés par les nouveaux entrants en apprentissage entre 2018 et 2021	8
Graphique 5 : Répartition des contrats d'apprentissage par tailles d'entreprises entre 2018 et 2021	9
Graphique 6 : Contrats de professionnalisation par tranches d'âge entre 2018 et 2021.....	9
Graphique 7 : Origine des signataires de contrat de professionnalisation entre 2018 et 2021.....	10
Graphique 8 : Niveaux des nouveaux entrants en CPRO entre 2018 et 2021	10
Graphique 9 : Niveaux des diplômes visés par les nouveaux entrants en CPRO entre 2018 et 2021	11
Graphique 10 : Répartition des CPRO par tailles d'entreprises entre 2018 et 2021.....	12
Graphique 11 : Dates d'entrée des contrats par apprentissage du secteur alimentaire en 2021..	15
Graphique 12 : Dates d'entrée des contrats de professionnalisation du secteur alimentaire en 2021	16
Graphique 13 : Contrats par alternance du secteur alimentaire par domaine de formation en 2021	19
Graphique 14 : Contrats par alternance signés dans la coopération agricole par domaines de formation en 2021	25
Graphique 15 : Contrats par alternance signés dans les industries agroalimentaires par domaine de formation en 2021	29
Graphique 16 : Contrats par alternance du secteur alimentaire par région en 2020 et 2021	32
Graphique 17 : Contrats par apprentissage du secteur alimentaire par région en 2020 et 2021.	32
Graphique 18 : Contrats de professionnalisation du secteur alimentaire par région en 2020 et 2021	32
Graphique 19 : Contrats par alternance de la coopération agricole par région en 2020 et 2021.	34
Graphique 20: Contrats par apprentissage de la coopération agricole par région en 2020 et 2021	34
Graphique 21 : Contrats de professionnalisation de la coopération agricole par région en 2020 et 2021	34
Graphique 22 : Contrats par alternance dans les industries agroalimentaires par région en 2020 et 2021	36
Graphique 23 : Contrats par apprentissage dans les industries agroalimentaires par région en 2020 et 2021	36
Graphique 24 : Contrats de professionnalisation dans les industries agroalimentaires par région en 2020 et 2021	36

TABLEAUX

Tableau 1 : Contrats par alternance du secteur alimentaire en 2020 et 2021.....	13
Tableau 2 : Contrats par alternance du secteur alimentaire par âge et par durée en 2020 et 2021	14
Tableau 3: Contrats par apprentissage du secteur alimentaire en 2020 et 2021	14
Tableau 4 : Contrats par apprentissage du secteur alimentaire par âge et par durée en 2020 et 2021	15
Tableau 5 : Contrats de professionnalisation du secteur alimentaire entre 2020 et 2021	16
Tableau 6: Contrats de professionnalisation du secteur alimentaire par âge et par durée en 2020 et 2021	17
Tableau 7: Contrats par alternance du secteur alimentaire par niveau de qualification visé entre 2020 et 2021	17
Tableau 8: Contrats par alternance du secteur alimentaire par catégorie socio professionnelle en 2021	18
Tableau 9 : Contrats par alternance du secteur alimentaire par taille d'entreprise en 2021	19
Tableau 10 : Contrats par alternance dans la coopération agricole en 2020 et 2021	21
Tableau 11 : Contrats par apprentissage dans la coopération agricole en 2020 et 2021	21
Tableau 12: Contrats de professionnalisation dans la coopération agricole en 2020 et 2021	22
Tableau 13: Contrats par alternance dans la coopération agricole par niveau de qualification visé en 2020 et 2021	22
Tableau 14 : Contrats par alternance dans la coopération agricole par catégorie socio professionnelle en 2021.....	23
Tableau 15 : Contrats par alternance dans la coopération agricole par taille d'entreprises en 2021	24
Tableau 16 : Contrats par alternance dans les industries agroalimentaires en 2020 et 2021	26
Tableau 17 : Contrats par apprentissage dans les industries agroalimentaires en 2020 et 2021	26
Tableau 18 : Contrats de professionnalisation dans les industries agroalimentaires en 2020 et 2021	27
Tableau 19 : Contrats par alternance dans les industries agroalimentaires par niveau de qualification visé.....	27
Tableau 20 : Contrats par alternance dans les industries agroalimentaires par catégorie socio professionnelle en 2021.....	28
Tableau 21 : Contrats par alternance dans les industries agroalimentaires par taille d'entreprises en 2021	28

1- Méthodologie de l'étude

Le présent rapport concerne le développement de l'alternance dans le secteur alimentaire (coopération agricole et industries agroalimentaires) en 2021. Deux autres rapports complètent les données présentées :

- un rapport « portraits régionaux » qui concerne les quatre régions investiguées en 2022 : Auvergne Rhône Alpes, Bourgogne Franche Comté, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire,
- un rapport « préconisations » qui agrège les propositions de pistes de travail issues des deux études territoriales.

Pour rappel, les éléments présentés dans ce rapport sont la résultante :

- d'études documentaires : France entière, régionales toutes branches confondues et secteur alimentaire,
- du traitement statistique et de l'analyse des données de l'alternance : France entière, secteur alimentaire aux niveaux national et régional, coopération agricole et industries agroalimentaires aux niveaux national et régional,
- de l'analyse des entretiens réalisés dans les quatre régions auprès d'entreprises, d'alternants, de responsables de CFA, d'acteurs institutionnels du secteur, d'acteurs opérationnels de l'information, de l'orientation et de l'emploi.

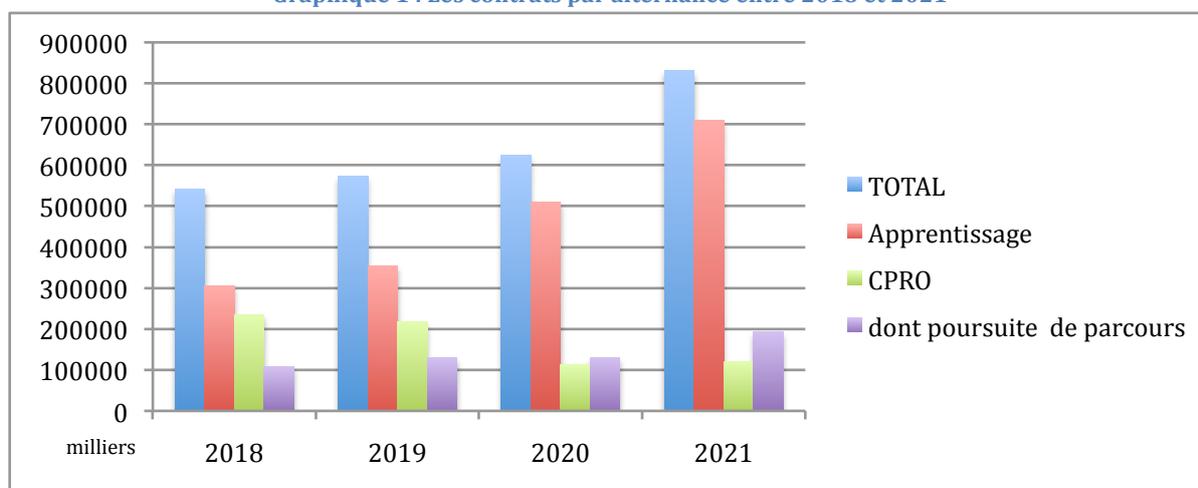
Le rapport est organisé en trois parties :

- la présentation des résultats de l'alternance France entière toutes branches confondues, dans l'objectif de resituer les évolutions des données propres au secteur alimentaire,
- la présentation des résultats de l'alternance dans le secteur alimentaire, dans la coopération agricole et dans les industries agroalimentaires,
- une synthèse des portraits territoriaux et des points de vue exprimés par les acteurs.

2- L'alternance tous secteurs confondus en 2020 et 2021

En 2021, plus de 852 000 contrats par alternance tous secteurs confondus ont été signés (graphique 1), soit une progression de 34,9% par rapport à 2020 (+39% pour les contrats d'apprentissage); pour le secteur privé la progression est de 33,2%. 23,2% des contrats correspondent à des poursuites de parcours (soit une augmentation de 47% par rapport à 2020).

Graphique 1 : Les contrats par alternance entre 2018 et 2021



Lecture : Au total plus de 852 000 contrats en alternance ont été signés en 2021

Champ : Contrats signés entre 2018 et 2021, secteurs public et privé ; France entière

Source : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion - Caractéristiques des contrats par apprentissage/caractéristiques des contrats de professionnalisation - DARES-11/05/2022

Calculs Média T

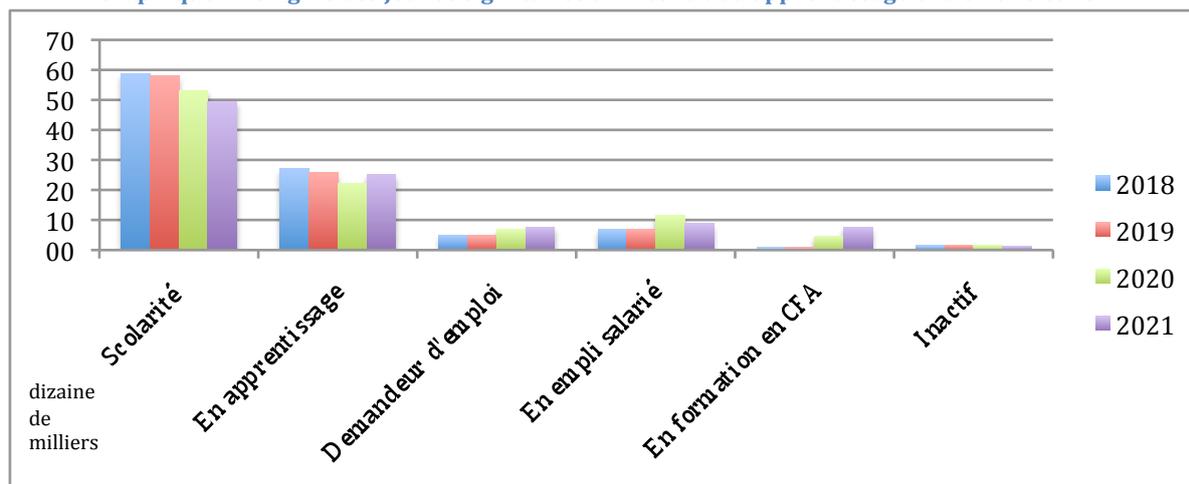
La progression du nombre de contrats par alternance est constante depuis 2018. Après une baisse importante du nombre de contrats de professionnalisation entre 2018 et 2020, la tendance est à la hausse en 2021. Le nombre de contrats par alternance correspondant à des poursuites de parcours¹ est en constante augmentation, ce qui peut laisser penser que cette voie est progressivement considérée par les jeunes comme une modalité permettant de poursuivre des études longues, en bénéficiant d'une rémunération.

2.1 L'apprentissage

Le nombre de jeunes directement issus d'un cursus scolaire est en baisse constante (-15,8% depuis 2018), quand celui issu d'une section préparatoire en CFA augmente de 64% en un an (graphique 2).

¹ Très majoritairement par la voie de l'apprentissage.

Graphique 2 : Origine des jeunes signataires d'un contrat d'apprentissage entre 2018 et 2021

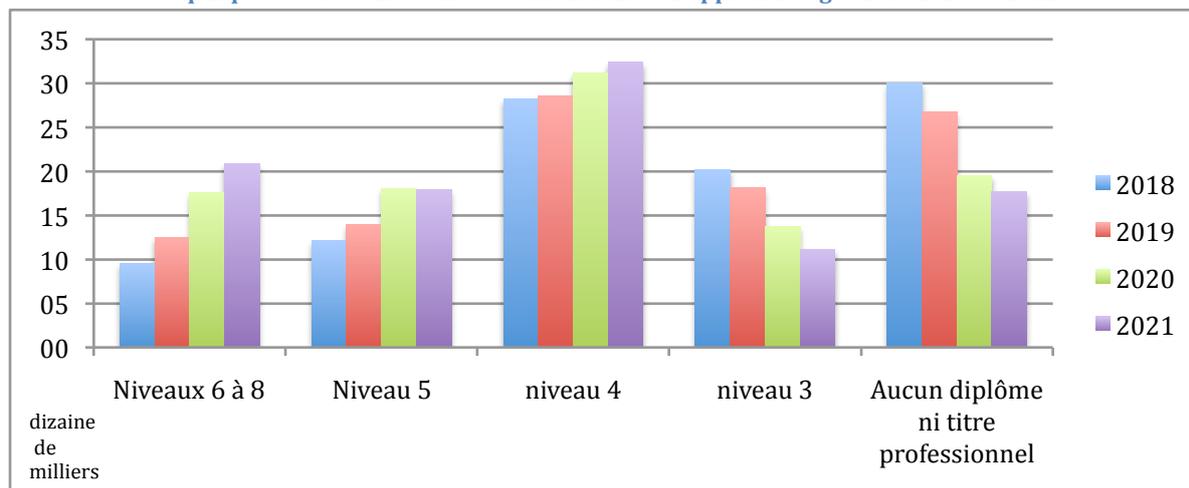


Lecture : En 2021 plus de 200 000 contrats en apprentissage ont été signés par des jeunes déjà en apprentissage en 2020
Champ : Contrats signés entre 2018 et 2021, secteurs public et privé ; France entière
Source : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion - Caractéristiques des contrats par apprentissage/ DARES-11/05/2022
Calculs Média T

Dans le secteur privé, le nombre de jeunes de plus de 26 ans signataires d'un contrat par apprentissage a été multiplié par 6,5 entre 2018 et 2021. Concernant le profil des nouveaux entrants, on constate (graphique 3) que :

- 38% des signataires possèdent un diplôme de niveau² 5 à 7,
- les titulaires d'un diplôme de niveau 5 demeurent majoritaires depuis 2018,
- la proportion de jeunes de niveau 3 ou sans diplôme est en constante diminution depuis 2018, passant de 50,2% en 2018 à 28,8% en 2021.

Graphique 3 : Niveaux des nouveaux entrants en apprentissage entre 2018 et 2021

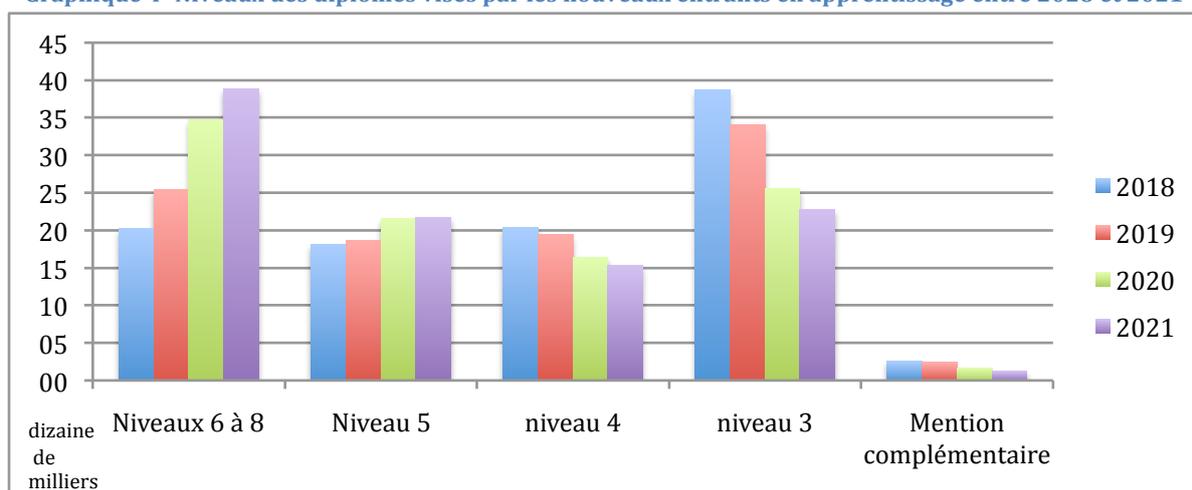


Lecture : En 2021 près de 100 000 nouveaux entrants en apprentissage sont de niveau 3
Champ : Contrats signés entre 2018 et 2021, secteurs public et privé ; France entière
Source : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion - Caractéristiques des contrats par apprentissage/ DARES-11/05/2022
Calculs Média T

² Nomenclature des niveaux de diplômes : CAP,BEP : niveau 3 (anciennement V), baccalauréat niveau 4 (anciennement IV), DEUG,BTS,DUT,DEUST :niveau 5 (anciennement III), licence, licence professionnelle,BUT, Maîtrise, master 1 : niveau 6 (anciennement II), Master,DEA,DESS, diplôme d'ingénieur :niveau 7 (anciennement I), Doctorat , habilitation à diriger des recherches : niveau 8 (anciennement III).

Que ce soit du point de vue des profils des nouveaux entrants ou de celui des titres ou diplômes préparés (graphique 4), les tendances observées depuis 2018 sont constantes : l'apprentissage concerne désormais principalement les niveaux supérieurs. En 2021, près de 39% des apprentis est engagé dans un cursus menant à un diplôme de niveau 6 à 8, en évolution constante depuis 2018. Parallèlement le pourcentage d'apprentis engagé dans un parcours menant à un titre ou diplôme de niveau 4 ou 3, est en baisse constante, -35,5% sur la période.

Graphique 4- Niveaux des diplômes visés par les nouveaux entrants en apprentissage entre 2018 et 2021



Lecture : En 2021 près de 150 000 nouveaux entrants en apprentissage préparent un diplôme de niveau 4

Champ : Contrats signés entre 2018 et 2021, secteurs public et privé ; France entière

Source : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion – Caractéristiques des contrats par apprentissage/ DARES-11/05/2022

Calculs Média T

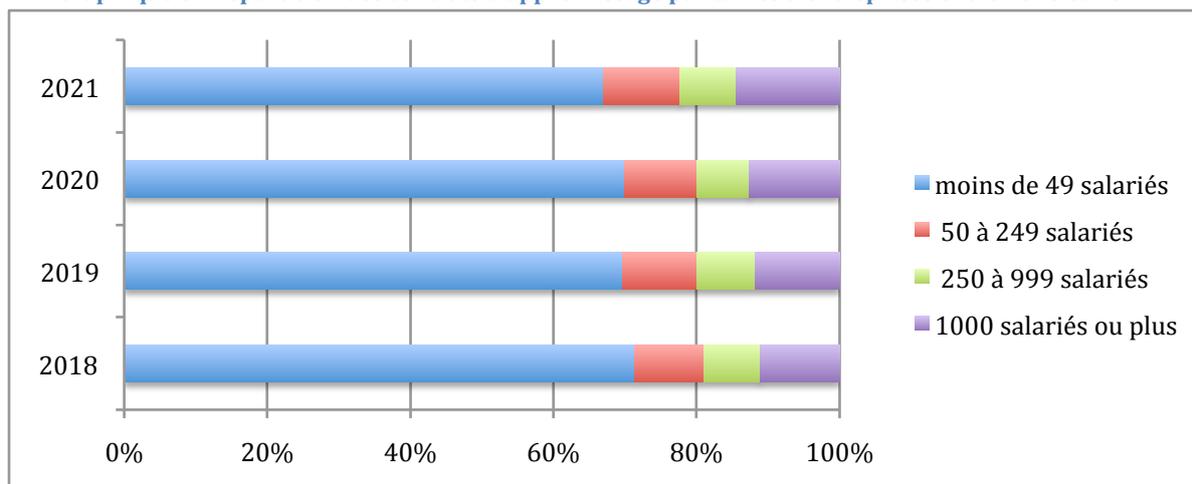
On constate également que

- depuis la réforme de 2018, le recours à l'apprentissage pour préparer un titre, est en augmentation de 30%,
- la hausse du nombre de contrats par apprentissage dans le supérieur et les poursuites de parcours, se traduisent par une augmentation du nombre de contrats, dont la durée est égale ou inférieure à un an³.

La réforme de l'apprentissage de 2018 a permis aux entreprises de créer leur propre CFA, ce qui peut expliquer l'augmentation en 2021, de près de 30% du nombre d'apprentis présents dans les entreprises de plus de 1000 salariés et la baisse constante dans celles de moins de 50 salariés, même si ces dernières demeurent majoritaires (graphique 5).

³ Les données statistiques nationales de la DARES rendent compte de la catégorie 9/17 mois, cependant les analyses effectuées par différents acteurs dont le CEREQ tendent à indiquer que près de 90% de ces contrats ont une durée d'un an.

Graphique 5 : Répartition des contrats d'apprentissage par tailles d'entreprises entre 2018 et 2021



Lecture : En 2021 le pourcentage d'entreprises de moins de 49 salariés signataires de contrats en apprentissage reste supérieur à 60%, mais diminue depuis 2018

Champ : Contrats signés entre 2018 et 2021, secteurs public et privé ; France entière

Source : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion - Caractéristiques des contrats par apprentissage/

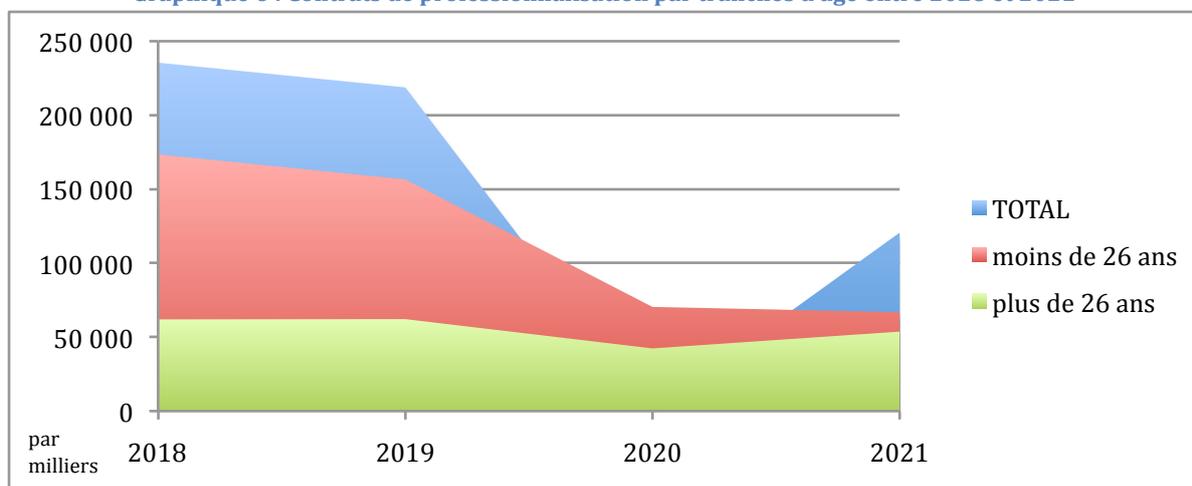
DARES-11/05/2022

Calculs Média T

2.2 Le contrat de professionnalisation

Plus de 120 000 contrats de professionnalisation ont été signés en 2021, soit une hausse de 7% par rapport à 2020. La part des plus de 26 ans a augmenté de 26,8% entre 2020 et 2021 (graphique 6).

Graphique 6 : Contrats de professionnalisation par tranches d'âge entre 2018 et 2021



Lecture : En 2021 la part des jeunes de moins de 26 ans dans le nombre total de contrat de professionnalisation signés est en diminution par rapport à ce qu'elle était en 2020

Champ : Contrats signés entre 2018 et 2021, secteurs public et privé ; France entière

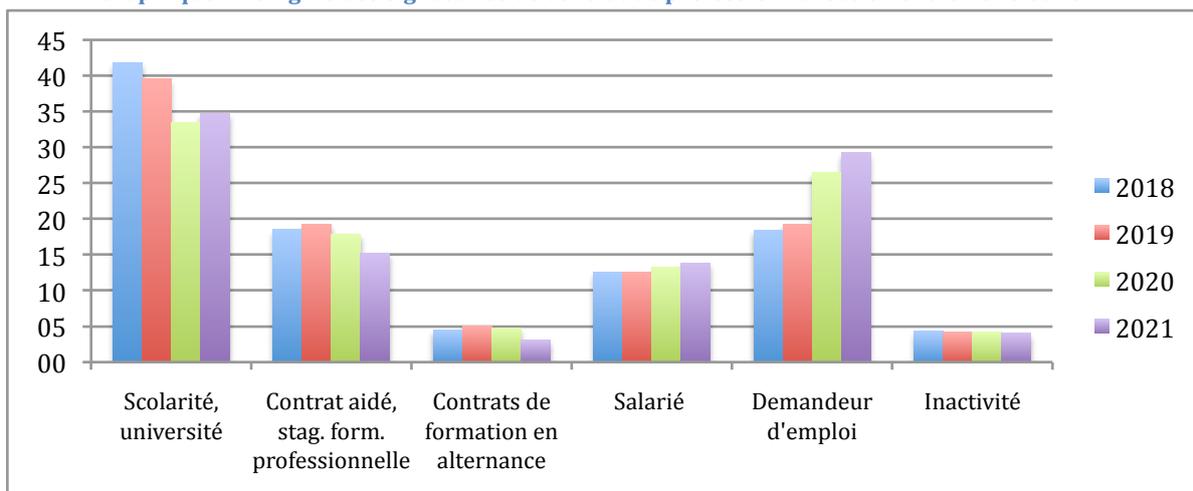
Source : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion - Caractéristiques des contrats de professionnalisation/

DARES-11/05/2022

Calculs Média T

Si les signataires de contrats de professionnalisation sont issus majoritairement d'un cursus scolaire, la part des demandeurs d'emploi augmente depuis 2018 (graphique 7).

Graphique 7 : Origine des signataires de contrat de professionnalisation entre 2018 et 2021



Lecture : En 2021 plus de 27 000 contrats de professionnalisation ont été signés par des demandeurs d'emploi

Champ : Contrats signés entre 2018 et 2021, secteurs public et privé ; France entière

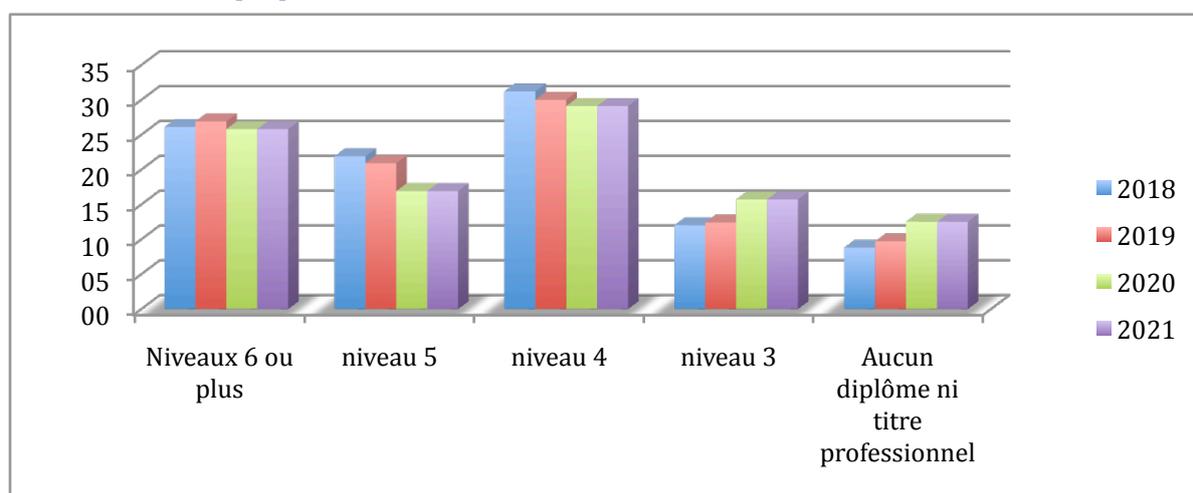
Source : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion - Caractéristiques des contrats de professionnalisation/DARES-11/05/2022

Calculs Média T

Concernant le profil des nouveaux entrants en contrat de professionnalisation (graphique 8), on constate que :

- 43% des signataires possèdent un diplôme de niveau 5 ou plus, - 10% depuis 2018,
- les titulaires d'un diplôme de niveau 4 demeurent majoritaires depuis 2018,
- la proportion de signataires de niveau 3 ou sans diplôme est en hausse constante depuis 2018, passant de 21% en 2018 à 28% en 2021.

Graphique 8 : Niveaux des nouveaux entrants en CPRO entre 2018 et 2021



Lecture : En 2021 près de 20 000 nouveaux entrants en CPRO sont de niveau 5

Champ : Contrats signés entre 2018 et 2021, secteurs public et privé ; France entière

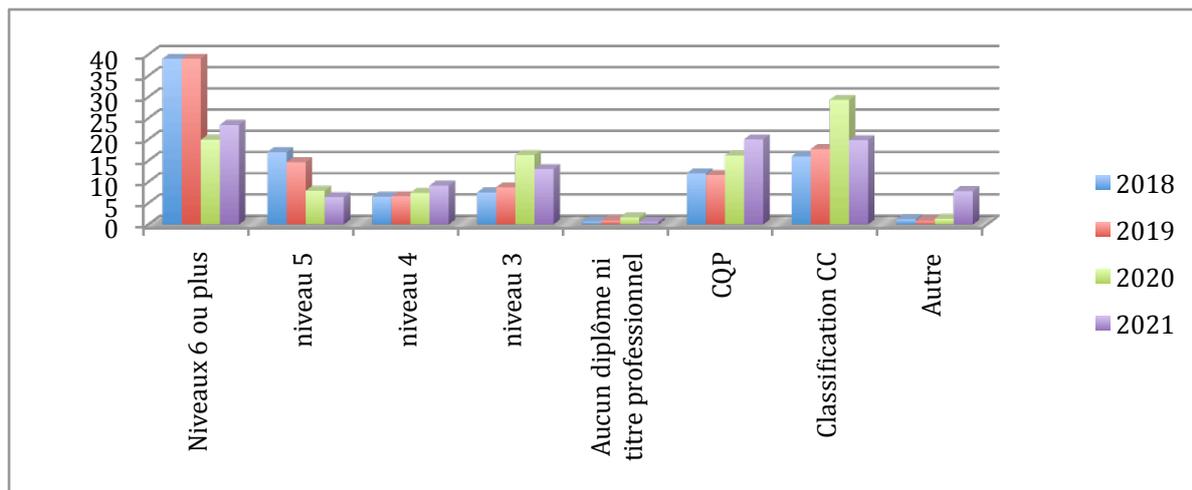
Source : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion - Caractéristiques des contrats de professionnalisation/DARES-11/05/2022

Calculs Média T

Les titres ou diplômes visés par la voie du contrat de professionnalisation se structurent autour de trois certifications (graphique 9) :

- 1- les diplômes de niveau 6 ou plus, pour lesquels la baisse de 50% en 2020, correspond à un transfert vers le contrat d'apprentissage,
- 2- les CQP, en hausse depuis 2019, seconde certification visée en 2021 pour les alternants en contrat de professionnalisation,
- 3- les classifications reconnues dans une convention collective, en hausse depuis 2018, premier type de certification visée en 2020, au même niveau que le CQP en 2021.

Graphique 9 : Niveaux des diplômes visés par les nouveaux entrants en CPRO entre 2018 et 2021



Lecture : En 2021 près de 20 000 nouveaux entrants en CPRO visent une certification relevant d'une convention collective
Champ : Contrats signés entre 2018 et 2021, secteurs public et privé ; France entière
Source : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion – Caractéristiques des contrats de professionnalisation/DARES-11/05/2022
Calculs Média T

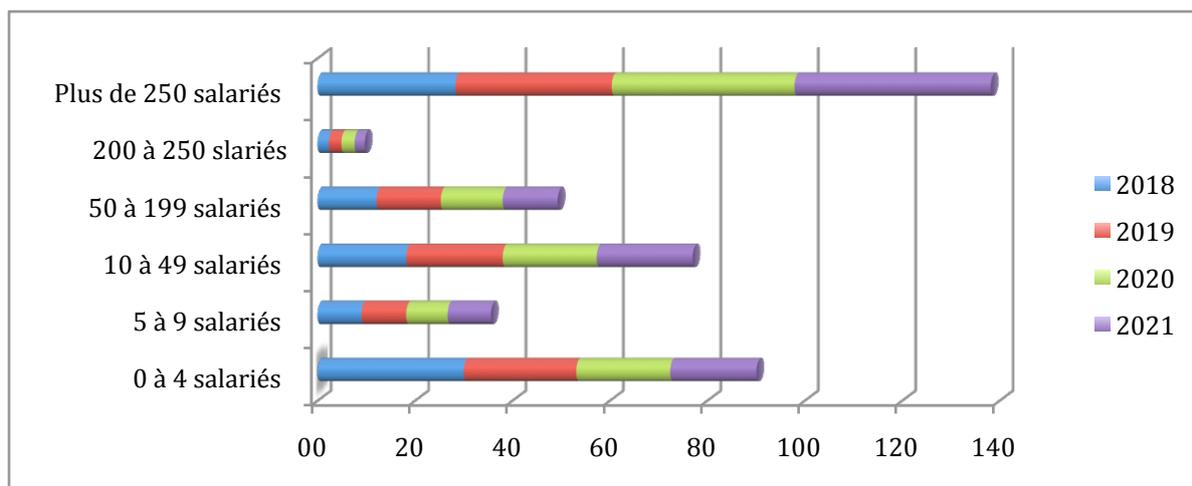
On constate que,

- plus de la moitié des nouveaux contrats de professionnalisation signés en 2021 est d'une durée inférieure à 11 mois (comme en 2020),
- le nombre contrats de 12 mois est en hausse constante depuis 2018,
- en 2021 ces deux catégories représentent 77% des contrats signés, dans une tendance identique à celle observée pour les contrats d'apprentissage,
- le nombre de contrats de professionnalisation en CDI, est en hausse constante depuis 2018, passant de 7,7% (2018) à 16,4% (2021) du total des contrats signés dans l'année.

En 2018, et en 2021, 58% des contrats de professionnalisation sont signés par des entreprises de moins de 4 salariés ou par des entreprises de plus de 250 salariés (graphique 10). Mais la proportion de chacune des catégories d'entreprises dans ce résultat a fortement évolué :

- baisse de 41% du nombre d'entreprises de moins de 4 salariés sur la période,
- hausse de 42% de celles de plus de 250 salariés,
- toutes les autres catégories d'entreprise restant stables sur la même période.

Graphique 10 : Répartition des CPRO par tailles d'entreprises entre 2018 et 2021



Lecture : En 2021 le pourcentage d'entreprises de plus de 250 salariés signataires de CPRO augmente chaque année depuis 2018

Champ : Contrats signés entre 2018 et 2021, secteurs public et privé ; France entière

Source : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion - Caractéristiques des contrats par apprentissage/DARES-11/05/2022

Calculs Média T

3- L'alternance dans le secteur alimentaire - données quantitatives

3.1 Ensemble du secteur alimentaire

A/ L'évolution des effectifs 2020/2021

1-L'alternance

En 2021, l'alternance dans le secteur alimentaire a progressé de 4% (tableau 1) avec comme caractéristique une hausse de 13% des contrats d'apprentissage (en dessous de la tendance nationale, tous secteurs confondus +39%) et une baisse de 23% des contrats de professionnalisation (pour une hausse de 7% au niveau national, tous secteurs confondus). L'alternance dans le secteur alimentaire se féminise (+14,8% en un an), dans des proportions proches de celles observées au niveau national, tous secteurs confondus.

Tableau 1 : Contrats par alternance du secteur alimentaire en 2020 et 2021

Contrats débutés en 2020	Alternance		Total Alternance	Evolution 2020/21		
	Féminin	Masculin				
Ensemble du secteur	5 421 42%	7 361 58%	12 782 100%			
Contrats débutés en 2021	Alternance		Total Alternance	Evolution 2020/21		
	Féminin	Masculin		Féminin	Masculin	Total
Ensemble du secteur	6 223 47%	7 106 53%	13 329 100%	+15%	-3%	+4%

Lecture : En 2021 le nombre de nouveaux contrats par alternance signés par des femmes a augmenté de 15% par rapport à 2020

Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, secteur alimentaire; France entière

Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

Les entrées en alternance concernent 3,1% de l'effectif salarié estimé en ETP du secteur alimentaire, soit 0,86 alternant en moyenne par entreprise. La moyenne de la durée des contrats étant estimée à 1,45 année, l'effectif présent en entreprise représenterait environ 4,5% de l'effectif total en ETP.

85% des alternants du secteur alimentaire ont moins de 26 ans (tableau 2). 50% des contrats signés sont d'une durée inférieure ou égale à 1 an. En matière de durée de contrat, deux tendances, identiques à celles du niveau national tous secteurs confondus, sont observables :

- une forte hausse des durées de contrat inférieures ou égales à 1 an, quel que soit l'âge,
- une baisse des durées de contrat l'alternance supérieures à 1 an, pour les moins de 26 ans (-14%).

Tableau 2 : Contrats par alternance du secteur alimentaire par âge et par durée en 2020 et 2021

Entrants en 2021	Ensemble alternance			Répartition moins ou plus de 26 ans
	< 1 an	> 1 an	total	
France entière				
Moins de 26 ans	5 426	5 878	11 304	85%
26 ans et plus	1 223	802	2 025	15%
Total général	6 649	6 680	13 329	100%
<i>Répartition des formations moins ou plus d'1 an</i>	50%	50%	100%	

Evolution 2020-2021	Alternance		
	< 1 an	> 1 an	Total
France entière			
Moins de 26 ans	26%	-14%	1%
26 ans et plus	28%	17%	23%
Total général	26%	-11%	4%

Lecture : En 2021 le nombre de contrats par alternance signés dans le secteur alimentaire par des jeunes de moins de 26 ans a augmenté de 1% par rapport à 2020. Pour les moins de 26 ans, le nombre de contrats de moins d'un an augmente de 26% sur la période 2020/2021

Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, secteur alimentaire; France entière

Source : Ocapiat – Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

2- L'apprentissage

En 2021, l'apprentissage dans le secteur alimentaire progresse de +13%. L'apprentissage dans le secteur se féminise (+27% en un an) dans des proportions plus accentuées que celles constatées au niveau national tous secteurs confondus (tableau 3).

Tableau 3: Contrats par apprentissage du secteur alimentaire en 2020 et 2021

Contrats débutés en 2020	Contrat d'Apprentissage		Total Apprentissage	Evolution 2020/21		
	Féminin	Masculin				
Ensemble du secteur	4 142	5 599	9 741			
	43%	57%	100%			
Contrats débutés en 2021	Contrat d'Apprentissage		Total Apprentissage	Féminin	Masculin	Total
	Féminin	Masculin				
Ensemble du secteur	5 111	5 868	10 979	+23%	+5%	+13%
	47%	53%	100%			

Lecture : En 2021 le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage signés par des hommes a augmenté de 5% par rapport à 2020 . La proportion d'hommes dans les nouveaux contrats a diminué, passant de 57% en 2020 à 53% en 2021

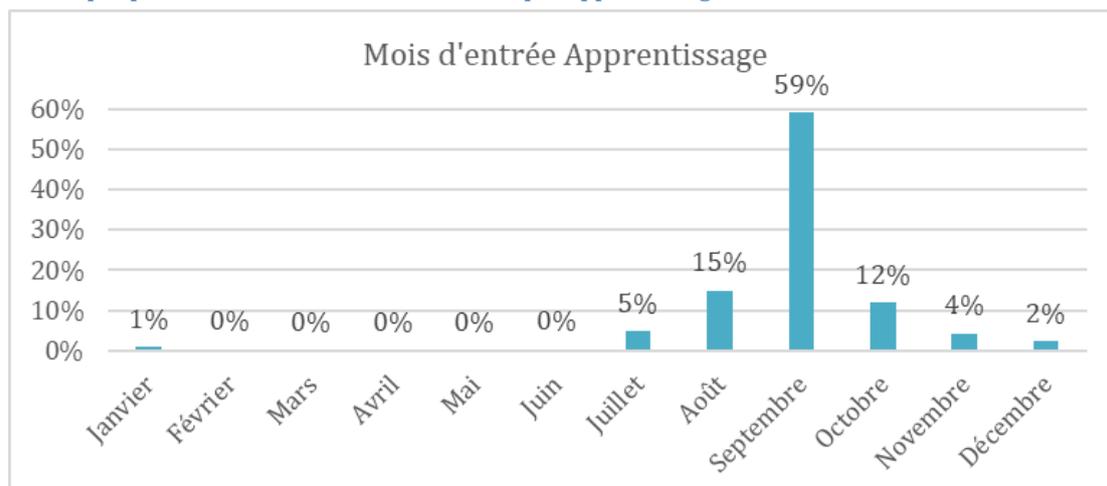
Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, secteur alimentaire; France entière

Source : Ocapiat – Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

L'entrée en contrat d'apprentissage continue de se faire principalement sur la période août/octobre (graphique 11). Ce constat atteste d'une part de l'ancrage de l'apprentissage dans la temporalité de la formation initiale, et d'autre part de l'absence d'appropriation de l'une des dispositions de la réforme de 2018, qui offre la possibilité de signer des contrats d'apprentissage toute l'année.

Graphique 11 : Dates d'entrée des contrats par apprentissage du secteur alimentaire en 2021



Champ : Contrats signés en 2021, secteur alimentaire; France entière
 Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance
 Calculs Média T

91% des apprentis ont moins de 26 ans (93,3% au niveau national tous secteurs confondus) (tableau 4). Les contrats d'une durée inférieure ou égale à 1 an représentent 46% des contrats signés. Trois tendances sont observables :

- une forte hausse des formations en apprentissage d'une durée inférieure ou égale à 1 an.
- une forte hausse de l'apprentissage pour les plus de 26 ans, tout particulièrement pour des formations de durée inférieure ou égale à 1 an,
- une baisse de l'apprentissage des moins de 26 ans pour des formations de durée supérieure à 1 an.

Tableau 4 : Contrats par apprentissage du secteur alimentaire par âge et par durée en 2020 et 2021

Entrants en 2021	Apprentissage			Répartition moins ou plus de 26 ans
	< 1 an	> 1 an	total	
France entière				
Moins de 26 ans	4 514	5 491	10 005	91%
26 ans et plus	520	454	974	9%
Total général	5 034	5 945	10 979	100%
<i>Répartition des formations moins ou plus d'1 an</i>				
	46%	54%	100%	

Evolution 2020-2021	Apprentissage		
	< 1 an	> 1 an	total
France entière			
Moins de 26 ans	44%	-10%	8%
26 ans et plus	167%	63%	106%
Total général	51%	-7%	13%

Lecture : En 2021 le nombre de contrats par apprentissage signés dans le secteur alimentaire par des jeunes de moins de 26 ans a augmenté de 8% par rapport à 2020. Pour les moins de 26 ans, le nombre de contrats de plus d'un an baisse de 10% sur la période 2020/2021

Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, secteur alimentaire; France entière
 Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance
 Calculs Média T

3-Contrat de professionnalisation

En 2021, le nombre de contrats de professionnalisation dans le secteur alimentaire, baisse de 23% (tableau 5). Comme pour l'apprentissage

- le contrat de professionnalisation se féminise passant de 42% en 2020 à 47% en 2021,
- les contrats de professionnalisation sont signés principalement durant la période août/octobre (graphique 12).

Tableau 5 : Contrats de professionnalisation du secteur alimentaire entre 2020 et 2021

Contrats débutés en 2020	Contrat Pro		Total Contrat Pro	Evolution 2020/21		
	Féminin	Masculin				
Ensemble du secteur	1 279	1 762	3 041			
	42%	58%	100%			
Contrats débutés en 2021	Contrat Pro		Total Contrat Pro	Evolution 2020/21		
	Féminin	Masculin		Féminin	Masculin	Total
Ensemble du secteur	1 112	1 238	2 350	-13%	-30%	-23%
	47%	53%	100%			

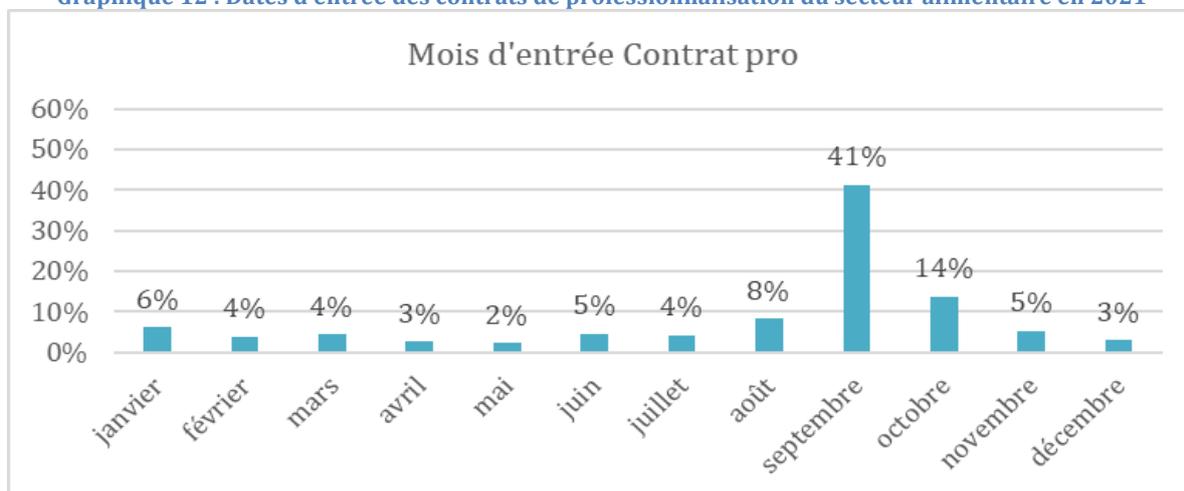
Lecture : En 2021 le nombre de nouveaux contrats de professionnalisation signés par des femmes a baissé de 13% par rapport à 2020 . La proportion de femmes dans les nouveaux contrats a augmenté, passant de 42% en 2020 à 47% en 2021

Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, secteur alimentaire; France entière

Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

Graphique 12 : Dates d'entrée des contrats de professionnalisation du secteur alimentaire en 2021



Champ : Contrats signés en 2021, secteur alimentaire; France entière

Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

En 2021, 55% des alternants en contrat de professionnalisation ont moins de 26 ans, comme au niveau national, tous secteurs confondus (tableau 6). 69% des contrats signés ont une durée inférieure ou égale à 1 an (77% au niveau national, tous secteurs confondus). Entre 2020 et 2021, le nombre de contrats de professionnalisation d'une durée supérieure à un an, est en baisse pour toutes les tranches d'âge, particulièrement pour les moins de 26 ans (-44%).

Tableau 6: Contrats de professionnalisation du secteur alimentaire par âge et par durée en 2020 et 2021

Entrants en 2021	Professionnalisation			Répartition moins ou plus de 26 ans
	< 1 an	> 1 an	total	
France entière				
Moins de 26 ans	912	387	1 299	55%
26 ans et plus	703	348	1 051	45%
Total général	1 615	735	2 350	100%
Répartition des formations moins ou plus d'1 an	69%	31%	100%	

Evolution 2020-2021	Professionnalisation		
	< 1 an	> 1 an	Total
France entière			
Moins de 26 ans	-22%	-44%	-30%
26 ans et plus	-8%	-15%	-10%
Total général	-17%	-33%	-23%

Lecture : En 2021 le nombre de contrats de professionnalisation signés dans le secteur alimentaire par des jeunes de moins de 26 ans a baissé de 30% par rapport à 2020. Pour les moins de 26 ans, le nombre de contrats de plus d'un an baisse de 44% sur la période 2020/2021

Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, secteur alimentaire; France entière

Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

B/ Répartition par niveau de qualification visé

Quel que soit le type de contrat considéré, on constate une baisse du nombre d'alternants visant un niveau de qualification inférieur au bac (tableau 7) ; cette baisse est particulièrement prononcée pour les alternants en contrat de professionnalisation (+10 points par rapport à l'ensemble des alternants du secteur alimentaire). Concernant le niveau supérieur, la hausse concerne principalement les contrats par apprentissage, et particulièrement au sein de cette catégorie, les diplômes de niveaux 6 et 7.

Tableau 7: Contrats par alternance du secteur alimentaire par niveau de qualification visé entre 2020 et 2021

Total alternance	Contrats débutés en 2020		Contrats débutés en 2021		Evolution
Ensemble du secteur	12 782	100%	13 329	100%	4%
Niveau supérieur au Bac	8 499	66%	10 097	76%	19%
Niveau Bac et infra	4 283	34%	3 232	24%	-25%

Apprentissage	Contrats débutés en 2020		Contrats débutés en 2021		Evolution
Ensemble du secteur	9 741	100%	10 979	100%	13%
Niveau supérieur au Bac	7 334	75%	8 968	82%	22%
Niveau Bac et infra	2 407	25%	2 011	18%	-16%

Contrat professionnalisation	Contrats débutés en 2020		Contrats débutés en 2021		Evolution
Ensemble du secteur	3 041	100%	2 350	100%	-23%
Niveau supérieur au Bac	1 165	38%	1 129	48%	-3%
Niveau Bac et infra	1 876	62%	1 221	52%	-35%

Lecture : En 2021 le nombre de nouveaux entrants en alternance dans le secteur alimentaire qui vise un diplôme de niveau supérieur au bac a augmenté de 19% entre 2020 et 2021

Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, secteur alimentaire; France entière

Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

C/ Répartition par catégorie socioprofessionnelle⁴

Le principal enseignement de cette dimension de l'analyse concerne les alternants en contrats de professionnalisation qui occupent majoritairement des postes d'employés et d'ouvriers (tableau 8).

Tableau 8: Contrats par alternance du secteur alimentaire par catégorie socio professionnelle en 2021

Alternance - contrats débutés en 2021		
Ensemble du secteur	3 403	100%
Ingénieur - Cadre	29	1%
Technicien - Agent de maitrise -	112	3%
Employé	3 106	91%
Ouvrier Qualifié	39	1%
Ouvrier Non Qualifié	117	3%

Apprentissage - contrats débutés en 2021		
Ensemble du secteur	10 979	100%
Ingénieur - Cadre	21	0%
Technicien - Agent de maitrise -	0	0%
Employé	10 958	100%
Ouvrier Qualifié	0	0%
Ouvrier Non Qualifié	0	0%

Contrat de professionnalisation – Contrats débutés en 2021		
Ensemble du secteur	2 350	100%
Ingénieur - Cadre	141	6%
Technicien - Agent de maitrise -	196	8%
Employé	1 146	49%
Ouvrier Qualifié	212	9%
Ouvrier Non Qualifié	655	28%

Champ : Contrats signés en 2021, secteur alimentaire; France entière

Source : Ocapiat – Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

D/ Répartition selon la taille des entreprises

65% des contrats en alternance du secteur alimentaire sont signés dans des entreprises de moins de 300 salariés, 41% dans celles de moins de 50 salariés. On constate

- une répartition quasi identique en apprentissage,
- un poids plus faible des entreprises de moins de 300 salariés pour le contrat de professionnalisation (58%).

⁴ Les données de l'apprentissage sont partiellement détaillées.

Tableau 9 : Contrats par alternance du secteur alimentaire par taille d'entreprise en 2021

Total Alternance	Entrées 2021	Répartition
ENSEMBLE DU SECTEUR	12 782	100%
plus 1000 sal.	2 201	17%
300-999 sal.	2 175	17%
50-299 sal.	3 119	24%
moins 50 sal.	5 287	41%

Apprentissage	Entrées 2021	Répartition
ENSEMBLE DU SECTEUR	9 741	100%
plus 1000 sal.	1 594	16%
300-999 sal.	1 524	16%
50-299 sal.	2 345	24%
moins 50 sal.	4 278	44%

Contrat de professionnalisation	Entrées 2021	Répartition
ENSEMBLE DU SECTEUR	3 041	100%
plus 1000 sal.	607	20%
300-999 sal.	651	21%
50-299 sal.	774	25%
moins 50 sal.	1 009	33%

Champ : Contrats signés en 2021, secteur alimentaire; France entière

Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

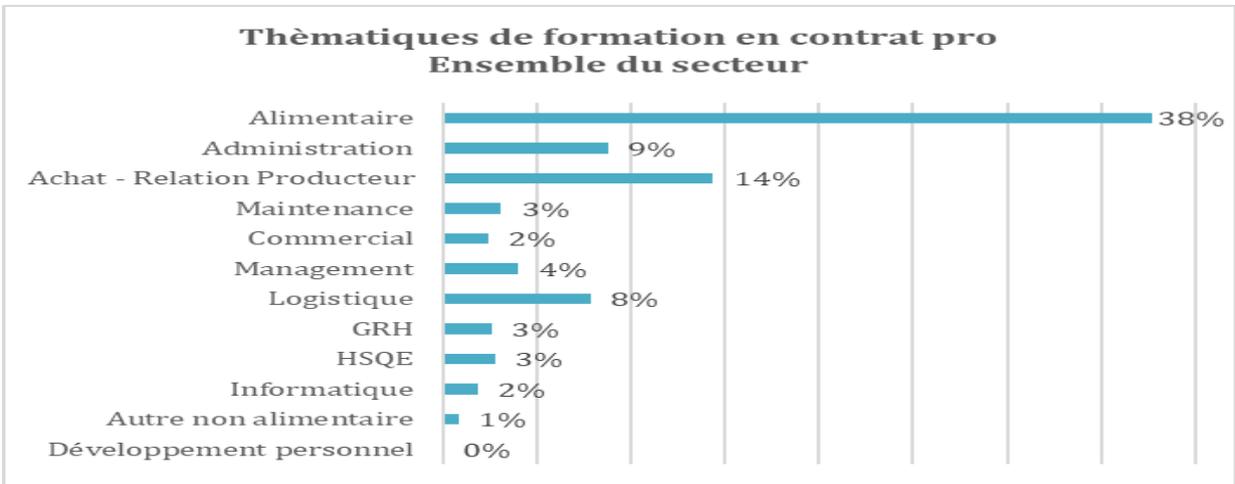
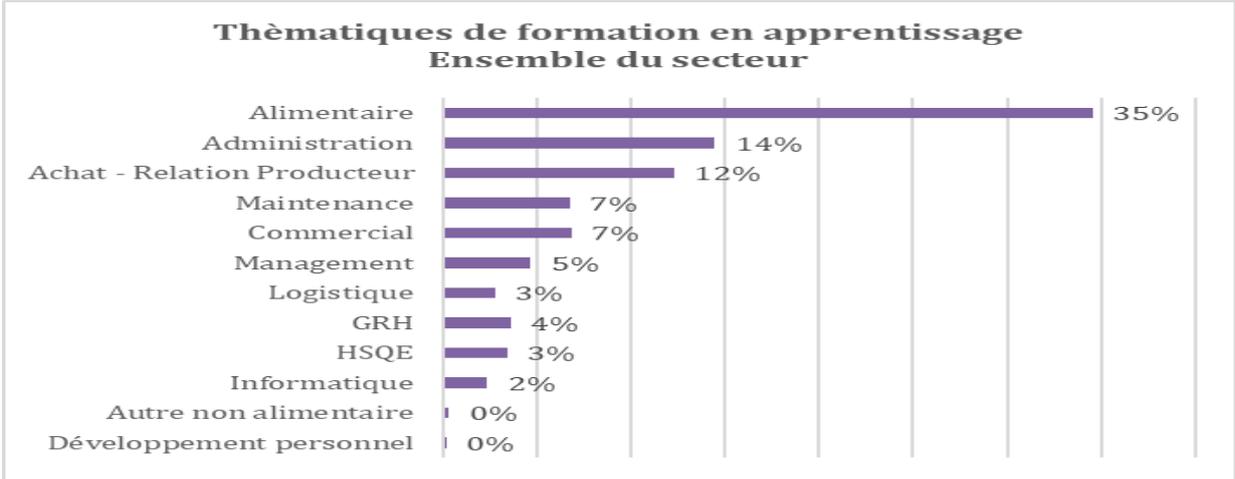
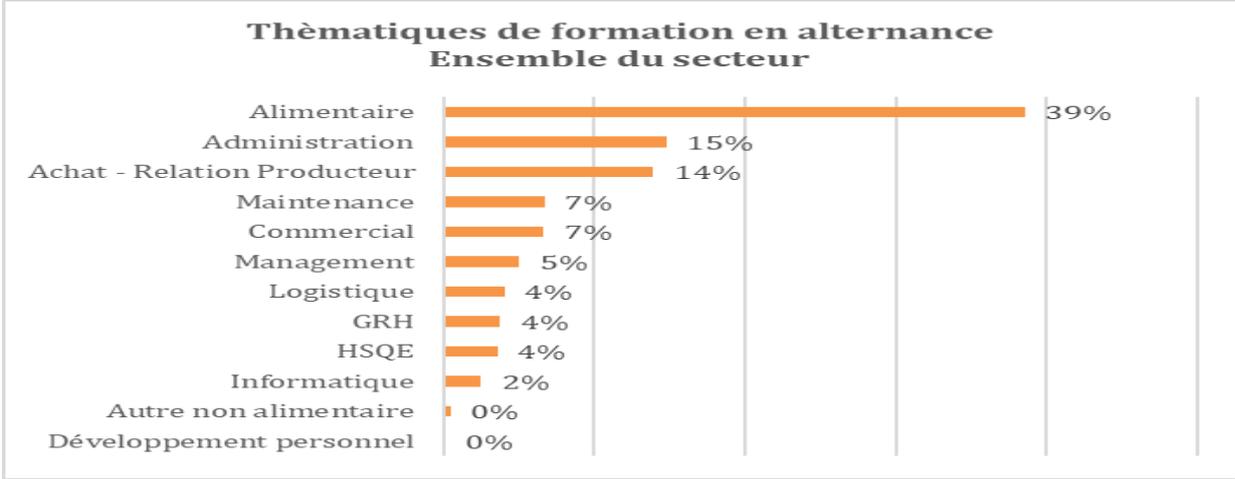
E/Domains de formation

Pour plus de 50% des contrats signés, les domaines de formation concernent des cursus qui se rapportent de manière spécifique au secteur alimentaire :

- 57% au niveau de l'alternance : Alimentaire 39%, Achat-relation producteurs 14% et HSQE 4%,
- 50% pour l'apprentissage : Alimentaire 35%, Achat-relation producteurs 12% et HSQE 3%,
- 55% pour les contrats de professionnalisation : Alimentaire 38%, Achat-relation producteurs 14% et HSQE 3%,

Il est à noter que le domaine de l'administration représente de manière systématique le 4^{ème} domaine de formation des contrats signés.

Graphique 13 : Contrats par alternance du secteur alimentaire par domaine de formation en 2021



Champ : Contrats signés en 2021, secteur alimentaire; France entière
 Source : Ociapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance
 Calculs Média T

3.2 L'alternance dans la coopération agricole

A/Evolution des effectifs 2020/2021

1-Alternance

En 2021, l'alternance dans la coopération agricole progresse de près de +20%, 16 points de plus que pour l'ensemble du secteur. Comme au niveau national l'alternance se féminise (+39% en un an), dans des proportions largement plus importantes que celles constatées au niveau national pour le secteur alimentaire.

Tableau 10 : Contrats par alternance dans la coopération agricole en 2020 et 2021

Contrats débutés en 2020	Alternance		Total Alternance			
	Féminin	Masculin				
Coopération agricole	1 167 41%	1 674 59%	2 841 100%			
Contrats débutés en 2021	Alternance		Total Alternance	Evolution 2020/21		
	Féminin	Masculin		Féminin	Masculin	Total
Coopération agricole	1 618 48%	1 785 52%	3 403 100%	+39%	+7%	+20%

Lecture : En 2021 le nombre de nouveaux contrats d'alternance signés par des hommes dans la coopération agricole a augmenté de 7% par rapport à 2020. La proportion d'hommes dans les nouveaux contrats a diminué, passant de 59% en 2020 à 52% en 2021

Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, coopération agricole France entière

Source : Ociat - Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

2-Apprentissage

En 2021, la hausse de l'apprentissage dans la coopération agricole atteint près de 27% (tableau 11)

Tableau 11 : Contrats par apprentissage dans la coopération agricole en 2020 et 2021

Contrats débutés en 2020	Contrat d'Apprentissage		Total Apprentissage			
	Féminin	Masculin				
Coopération agricole	865 41%	1 266 59%	2 131 100%			
Contrats débutés en 2021	Contrat d'Apprentissage		Total Apprentissage	Evolution 2020/21		
	Féminin	Masculin		Féminin	Masculin	Total
Coopération agricole	1 271 47%	1 432 53%	2 703 100%	+47%	+13%	+27%

Lecture : En 2021 le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage signés par des femmes dans la coopération agricole a augmenté de 47% par rapport à 2020. La proportion de femmes dans les nouveaux contrats a progressé, passant de 41% en 2020 à 47% en 2021

Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, coopération agricole France entière

Source : Ociat - Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

3-Contrat de professionnalisation

En 2021, Le nombre de contrats de professionnalisation signés est quasi identique à celui de 2020. Du point de vue du genre, les hommes et les femmes sont à parité en 2021 (tableau 12).

Tableau 12: Contrats de professionnalisation dans la coopération agricole en 2020 et 2021

Contrats débutés en 2020	Contrat Pro		Total Contrat Pro	Evolution 2020/21		
	Féminin	Masculin				
Coopération agricole	302 43%	408 57%	710 100%			
Contrats débutés en 2021	Contrat Pro		Total Contrat Pro	Féminin	Masculin	Total
	Féminin	Masculin				
Coopération agricole	347 50%	353 50%	700 100%	+15%	-13%	-1%

Lecture : En 2021 le nombre de nouveaux contrats de professionnalisation signés par des femmes dans la coopération agricole a augmenté de 15% par rapport à 2020. La proportion de femmes et d'hommes dans les nouveaux contrats est à parité, par augmentation de la part des femmes dans les contrats entre 2020 et 2021 et diminution équivalente de celle des hommes

Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, coopération agricole France entière

Source : Ocapiat – Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

B/ Répartition par niveau de qualification visé

Concernant les qualifications visées en 2021, par les alternants de la coopération agricole (tableau 13), on constate :

- une baisse du nombre d'alternants visant un niveau de qualification inférieur au bac, qui concerne uniquement les personnes en contrat de professionnalisation,
- une hausse des contrats par apprentissage visant une qualification de niveau inférieur au bac,
- une hausse des contrats par alternance visant un niveau supérieur au bac.

Tableau 13: Contrats par alternance dans la coopération agricole par niveau de qualification visé en 2020 et 2021

Total alternance	Contrats débutés en 2020		Contrats débutés en 2021		Evolution
Coopération agricole	2 841	100%	3 403	100%	+20%
Niveau supérieur au Bac	2 169	76%	2 809	83%	+30%
Niveau Bac et infra	672	24%	594	17%	-12%

Apprentissage	Contrats débutés en 2020		Contrats débutés en 2021		Evolution
Coopération agricole	2 131	100%	2 703	100%	+27%
Niveau supérieur au Bac	1 859	87%	2 403	89%	+29%
Niveau Bac et infra	272	13%	300	11%	+10%

Contrat professionnalisation	Contrats débutés en 2020		Contrats débutés en 2021		Evolution
Coopération agricole	710	100%	700	100%	-1%
Niveau supérieur au Bac	310	44%	406	58%	+31%
Niveau Bac et infra	400	56%	294	42%	-27%

Lecture : En 2021 le nombre de nouveaux entrants en alternance dans la coopération agricole visant un diplôme de niveau supérieur au bac a augmenté de 30% entre 2020 et 2021

Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, coopération agricole France entière

Source : Ocapiat – Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

C/ Répartition par catégorie socioprofessionnelle⁵

Dans la coopération agricole,, les alternants en contrats de professionnalisation occupent majoritairement des postes d'employés et d'ouvriers (81% du total des contrats) (tableau 14).

Tableau 14 : Contrats par alternance dans la coopération agricole par catégorie socio professionnelle en 2021

Alternance - contrats débutés en 2021		
COOPERATION AGRICOLE	3 403	100%
Ingénieur - Cadre	29	1%
Technicien - Agent de maîtrise -	112	3%
Employé	3 106	91%
Ouvrier Qualifié	39	1%
Ouvrier Non Qualifié	117	3%

Apprentissage - contrats débutés en 2021		
COOPERATION AGRICOLE	2 703	100%
Ingénieur - Cadre	3	0%
Technicien - Agent de maîtrise -		0%
Employé	2 700	100%
Ouvrier Qualifié		0%
Ouvrier Non Qualifié		0%

Contrat professionnalisation - contrats débutés en 2021		
COOPERATION AGRICOLE	700	100%
Ingénieur - Cadre	26	4%
Technicien - Agent de maîtrise -	112	16%
Employé	406	58%
Ouvrier Qualifié	39	6%
Ouvrier Non Qualifié	117	17%

Champ : Contrats signés en 2021, coopération agricole France entière

Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

D/ Répartition selon la taille des entreprises

70% des contrats en alternance de la coopération agricole sont signés dans des entreprises de moins de 300 salariés, 40% dans les entreprises de moins de 50 salariés (tableau 15). On constate que

- cette répartition est quasi identique en apprentissage,
- les entreprises de 50 à 300 salariés et de moins de 50 salariés, sont celles qui signent chacune plus de 33% des contrats de professionnalisation,

⁵ Les données de l'apprentissage sont partiellement détaillées..

Tableau 15 : Contrats par alternance dans la coopération agricole par taille d'entreprises en 2021

Total Alternance	Entrées 2021	Répartition
COOPERATIVE AGRICOLE	2 841	100%
plus 1000 sal.	321	11%
300-999 sal.	545	19%
50-299 sal.	845	30%
moins 50 sal.	1 130	40%

Apprentissage	Entrées 2021	Répartition
COOPERATIVE AGRICOLE	2 131	100%
plus 1000 sal.	240	11%
300-999 sal.	396	19%
50-299 sal.	610	29%
moins 50 sal.	885	42%

Contrat de professionnalisation	Entrées 2021	Répartition
COOPERATIVE AGRICOLE	710	100%
plus 1000 sal.	81	11%
300-999 sal.	149	21%
50-299 sal.	235	33%
moins 50 sal.	245	35%

Champ: Contrats signés en 2021, coopération agricole; France entière
 Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance
 Calculs Média T

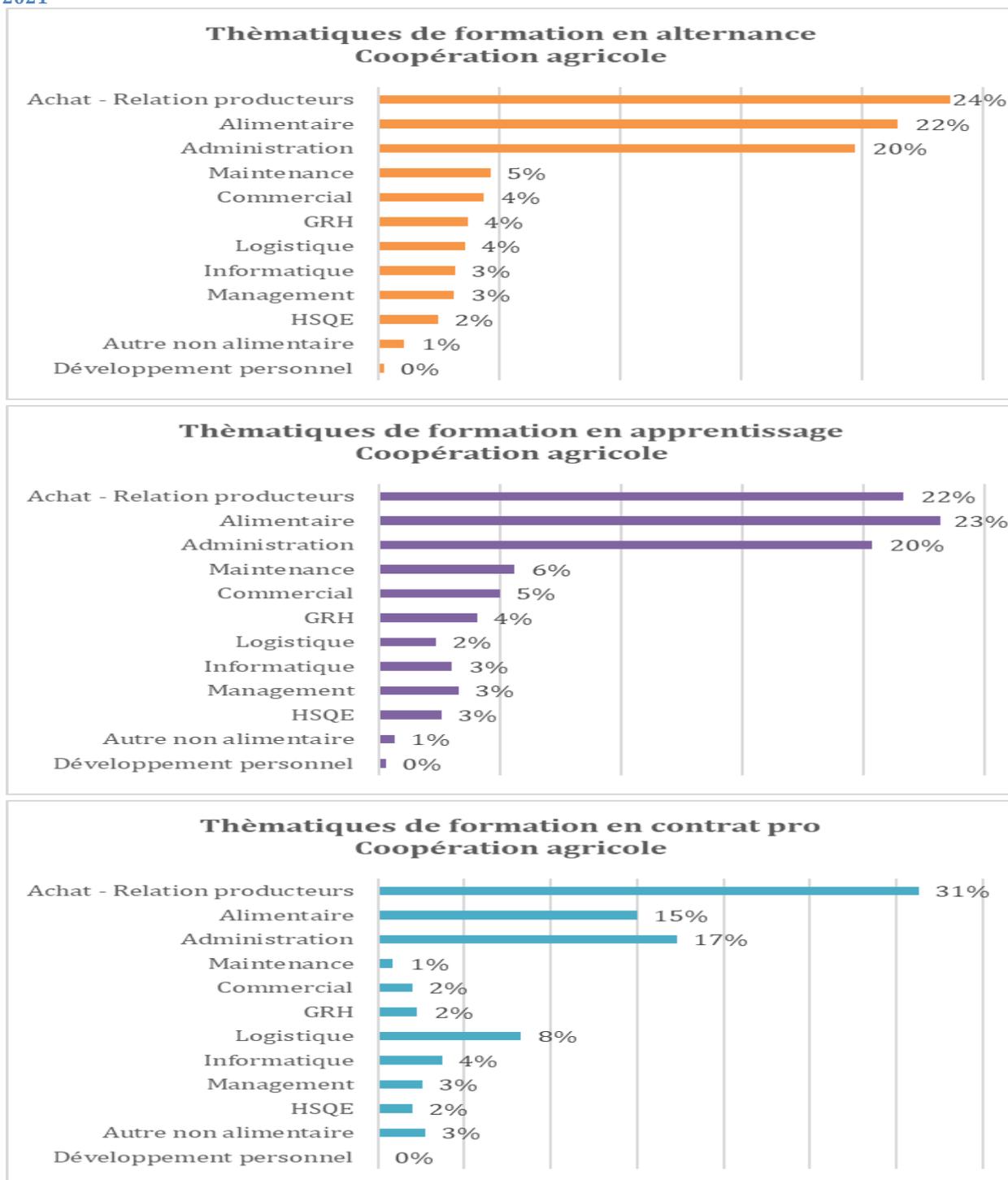
E/Domaines de formation

Pour 48% des contrats signés dans la coopération agricole, les domaines de formation concernent des cursus qui se rapportent de manière spécifique au secteur alimentaire (graphique 14) :

- pour l'alternance : Alimentaire 22%, Achat-relation producteurs 24% et HSQE 2%,
- pour l'apprentissage : Alimentaire 22%, Achat-relation producteurs 23% et HSQE 3%,
- pour les contrats de professionnalisation : Alimentaire 15%, Achat-relation producteurs 31% et HSQE 2%,

Il est à noter que pour la coopération agricole, le domaine de l'administration concerne une proportion plus importante des contrats signés, comparativement à ce qui est observé au niveau du secteur alimentaire dans son ensemble.

Graphique 14 : Contrats par alternance signés dans la coopération agricole par domaines de formation en 2021



Champ : Contrats signés en 2021, coopération agricole ; France entière
 Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance
 Calculs Média T

3.3 L'alternance dans les industries agroalimentaires

A /Evolution des effectifs 2020/2021

1-Alternance

En 2021, l'alternance dans les industries agroalimentaires se situe à un niveau identique à celui de 2020 (tableau 16).L'alternance se féminise (+39% en un an), dans des proportions plus atténuées que celles constatées au niveau national pour l'ensemble du secteur alimentaire.

Tableau 16 : Contrats par alternance dans les industries agroalimentaires en 2020 et 2021

Contrats débutés en 2020	Alternance		Total Alternance	Evolution 2020/21		
	Féminin	Masculin				
Industries agroalimentaires	4 254 43%	5 687 57%	9 941 100%			
Contrats débutés en 2021	Alternance		Total Alternance	Féminin	Masculin	Total
	Féminin	Masculin				
Industries agroalimentaires	4 605 46%	5 321 54%	9 926 100%	+8%	-6%	-0%

Lecture: En 2021 le nombre de nouveaux contrats d'alternance signés par des hommes dans les industries agroalimentaires a diminué de 6% par rapport à 2020. La proportion d'hommes dans les nouveaux contrats a diminué, passant de 57% en 2020 à 54% en 2021

Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, industries agroalimentaires ; France entière

Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

2-Apprentissage

En 2021, l'apprentissage dans les industries agroalimentaires a progressé de près de 9% (tableau 17). Du point de vue du genre, l'apprentissage suit la tendance observée au niveau de l'alternance pour les industries agroalimentaires.

Tableau 17 : Contrats par apprentissage dans les industries agroalimentaires en 2020 et 2021

Contrats débutés en 2020	Contrat d'Apprentissage		Total Apprentissage	Evolution 2020/21		
	Féminin	Masculin				
Industries agroalimentaires	3 277 43%	4 333 57%	7 610 100%			
Contrats débutés en 2021	Contrat d'Apprentissage		Total Apprentissage	Féminin	Masculin	Total
	Féminin	Masculin				
Industries agroalimentaires	3 840 46%	4 436 54%	8 276 100%	+17%	+2%	+9%

Lecture: En 2021 le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage signés par des femmes dans les industries agroalimentaires a augmenté de 17% par rapport à 2020. La proportion de femmes dans les nouveaux contrats a augmenté, passant de 43% en 2020 à 46% en 2021

Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, industries agroalimentaires France entière

Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

3-Contrat de professionnalisation

En 2021, le nombre de contrats de professionnalisation signés dans les industries agroalimentaires a baissé de 29% par rapport à celui de 2020 (tableau 18). La baisse constatée dans les industries agroalimentaires est la principale source de celle de l'ensemble du secteur alimentaire.

Tableau 18 : Contrats de professionnalisation dans les industries agroalimentaires en 2020 et 2021

Contrats débutés en 2020	Contrat Pro		Total Contrat Pro	Evolution 2020/21		
	Féminin	Masculin				
Industries agroalimentaires	977	1 354	2 331			
:	42%	58%	100%			
Contrats débutés en 2021	Contrat Pro		Total Contrat Pro	Evolution 2020/21		
	Féminin	Masculin		Féminin	Masculin	Total
Industries agroalimentaires	765	885	1 650	-22%	-35%	-29%
:	46%	54%	100%			

Lecture : En 2021 le nombre de nouveaux contrats de professionnalisation signés par des femmes dans les industries agroalimentaires a diminué de 22% par rapport à 2020. La proportion de femmes dans les nouveaux contrats a augmenté passant de 42% en 2020 à 46% en 2021

Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, industries agroalimentaires France entière

Source : Ociat - Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

B/ Répartition par niveau de qualification visé

Concernant les qualifications visées par les alternants 2021 des industries agroalimentaires (tableau 19), on constate

- une baisse du nombre d'alternants visant un niveau de qualification inférieur au bac, particulièrement via le contrat de professionnalisation,
- une hausse des contrats par alternance visant un niveau supérieur au bac.

Tableau 19 : Contrats par alternance dans les industries agroalimentaires par niveau de qualification visé en 2020 et 2021

Total alternance	Contrats débutés en 2020		Contrats débutés en 2021		Evolution
Industries agroalimentaires	9 941	100%	9 926	100%	-0%
Niveau supérieur au Bac	6 330	64%	7 288	73%	+15%
Niveau Bac et infra	3 611	36%	2 638	27%	-27%

Apprentissage	Contrats débutés en 2020		Contrats débutés en 2021		Evolution
Industries agroalimentaires	7 610	100%	8 276	100%	+9%
Niveau supérieur au Bac	5 475	72%	6 565	79%	+20%
Niveau Bac et infra	2 135	28%	1 711	21%	-20%

Contrat professionnalisation	Contrats débutés en 2020		Contrats débutés en 2021		Evolution
Industries agroalimentaires	2 331	100%	1 650	100%	-29%
Niveau supérieur au Bac	855	37%	723	44%	-15%
Niveau Bac et infra	1 476	63%	927	56%	-37%

Lecture : En 2021 le nombre de nouveaux entrants en alternance dans les industries agroalimentaires visant un diplôme de niveau bac et infra a abaissé de 27% entre 2020 et 2021

Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, industries agroalimentaires ; France entière

Source : Ociat - Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

C/ Répartition par catégorie socioprofessionnelle⁶

Les alternants en contrat de professionnalisation dans les industries agroalimentaires occupent majoritairement des postes d'employés et d'ouvriers (88% du total des contrats).

⁶ Les données de l'apprentissage sont partiellement détaillées.

Tableau 20 : Contrats par alternance dans les industries agroalimentaires par catégorie socio professionnelle en 2021

Alternance - contrats débutés en 2021		
INDUSTRIE ALIMENTAIRE	9 926	100%
Ingénieur - Cadre	133	1%
Technicien - Agent de maitrise -	84	1%
Employé	8 998	91%
Ouvrier Qualifié	173	2%
Ouvrier Non Qualifié	538	5%

Apprentissage - contrats débutés en 2021		
INDUSTRIE ALIMENTAIRE	8 276	100%
Ingénieur - Cadre	18	0%
Technicien - Agent de maitrise -		0%
Employé	8 258	100%
Ouvrier Qualifié		0%
Ouvrier Non Qualifié		0%

Contrat professionnalisation - Contrats débutés en 2021		
INDUSTRIE ALIMENTAIRE	1 650	100%
Ingénieur - Cadre	115	7%
Technicien - Agent de maitrise -	84	5%
Employé	740	45%
Ouvrier Qualifié	173	10%
Ouvrier Non Qualifié	538	33%

Champ : Contrats signés en 2021, industries agroalimentaires ; France entière

Source : Ocpiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

D/ Répartition selon la taille des entreprises

65% des contrats en alternance des industries agroalimentaires sont signés dans des entreprises de moins de 300 salariés (tableau 21), 42% dans les entreprises de moins de 50 salariés. On constate que

- la répartition est quasi identique en apprentissage,
- les entreprises de 50 à 299 salariés, 300 à 999 salariés, et de plus de 1000 salariés signent chacune 23% des nouveaux contrats, de professionnalisation, un tiers du total étant signé par les entreprises de moins de 50 salariés.

Tableau 21 : Contrats par alternance dans les industries agroalimentaires par taille d'entreprises en 2021

Total Alternance	Entrées 2021	Répartition
INDUSTRIE ALIMENTAIRE	9 941	100%
plus 1000 sal.	1 880	19%
300-999 sal.	1 630	16%
50-299 sal.	2 274	23%
moins 50 sal.	4 157	42%

Apprentissage	Entrées 2021	Répartition
INDUSTRIE ALIMENTAIRE	7 610	100%
plus 1000 sal.	1 354	18%
300-999 sal.	1 128	15%
50-299 sal.	1 735	23%
moins 50 sal.	3 393	45%

Contrat de professionnalisation	Entrées 2021	Répartition
INDUSTRIE ALIMENTAIRE	2 331	100%
plus 1000 sal.	526	23%
300-999 sal.	502	22%
50-299 sal.	539	23%
moins 50 sal.	764	33%

Champ : Contrats signés en 2021, industries agroalimentaires ;France entière

Source : Ocapiat – Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

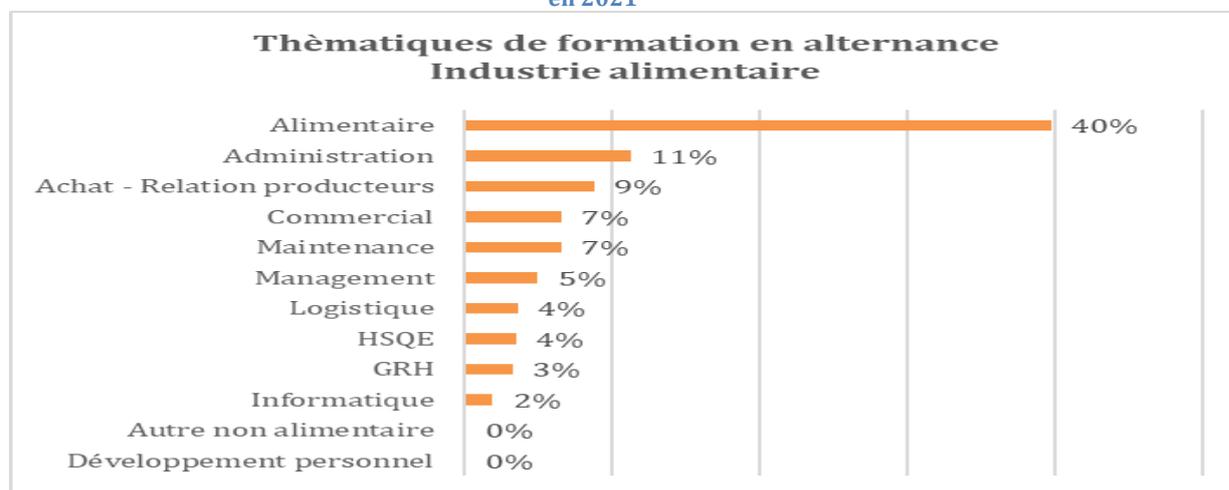
E/Domains de formation

Pour plus de 50% des contrats signés dans les industries agroalimentaires (graphique 15), les domaines de formation concernent des cursus qui se rapportent de manière spécifique au secteur alimentaire :

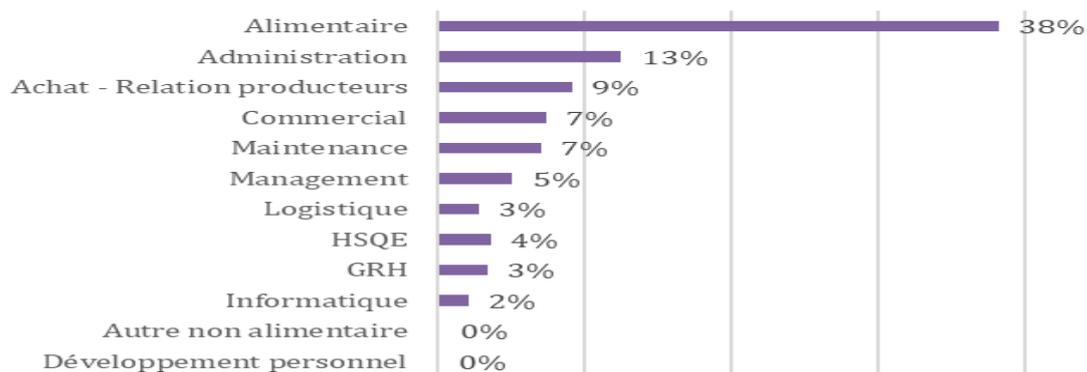
- 53% au niveau de l'alternance : Alimentaire 40%, Achat-relation producteurs 9% et HSQE 4%,
- 51% pour l'apprentissage : Alimentaire 38%, Achat-relation producteurs 9% et HSQE 4%,
- 57% pour les contrats de professionnalisation : Alimentaire 47%, Achat-relation producteurs 7% et HSQE 3%,

Il est à noter que le domaine de l'administration est le second domaine de formation au niveau de l'alternance dans son ensemble, principalement pour les contrats d'apprentissage.

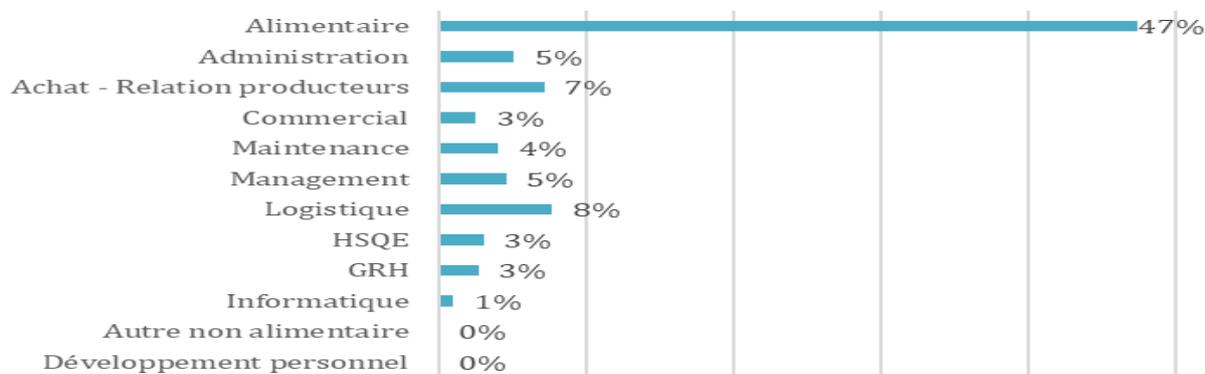
Graphique 15 : Contrats par alternance signés dans les industries agroalimentaires par domaine de formation en 2021



Thématiques de formation en apprentissage Industrie alimentaire



Thématiques de formation en contrat pro Industrie alimentaire



Champ : Contrats signés en 2021, industries agroalimentaires ;France entière

Source : Ociplat - Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

4- Synthèse des constats et des points de vue des acteurs

4.1 Des trajectoires régionales différenciées

Comme cela a pu être développé dans chacun des portraits régionaux, la présence importante de sous filières du secteur, les « cultures régionales » en matière d'apprentissage, la démographie, sont des facteurs qui impactent les pratiques des entreprises, des jeunes et des CFA. L'analyse comparée⁷ de l'évolution des entrées en alternance sur la période 2020/2021 dans les quatre régions étudiées, montre qu'elles suivent des trajectoires différentes, qui ne se réduisent pas à un transfert du contrat de professionnalisation vers le contrat d'apprentissage.

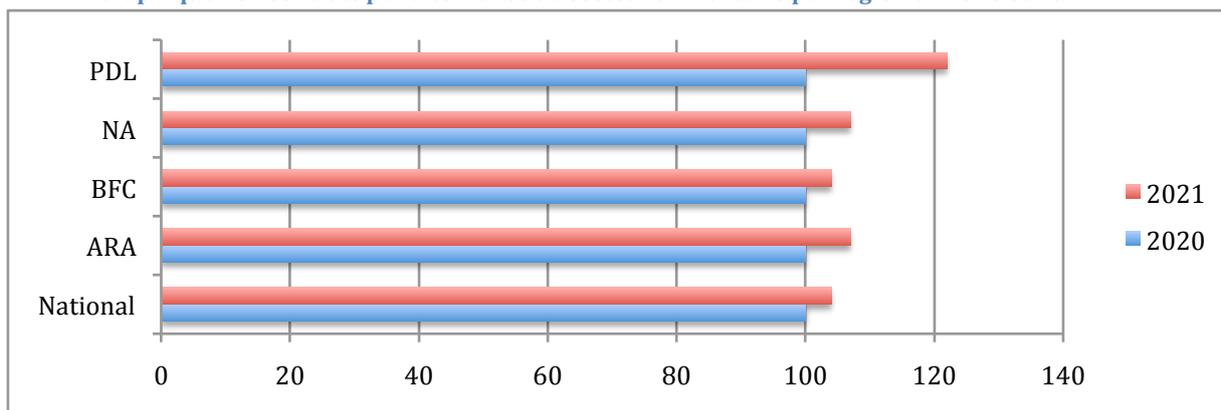
1- Au niveau de l'ensemble du secteur alimentaire

On constate :

- pour l'alternance dans son ensemble, une hausse largement supérieure à celle constatée au niveau national, en Pays de la Loire, des effectifs quasi identiques dans les trois autres régions (graphique 16),
- pour l'apprentissage (graphique 17), une hausse supérieure à celle constatée au niveau national, en Pays de la Loire, et en Auvergne Rhône Alpes, plus faible en Nouvelle Aquitaine et en Bourgogne Franche Comté.
- pour le contrat de professionnalisation (graphique 18), deux régions suivent une tendance inverse à celle constatée au niveau national : Bourgogne Franche Comté et Nouvelle Aquitaine sont en hausse. Auvergne Rhône Alpes et Pays de la Loire baissent de manière plus importante que ce qui est observé au niveau national.

⁷ En distinguant les trois niveaux alternance, apprentissage, CPRO.

Graphique 16 : Contrats par alternance du secteur alimentaire par région en 2020 et 2021



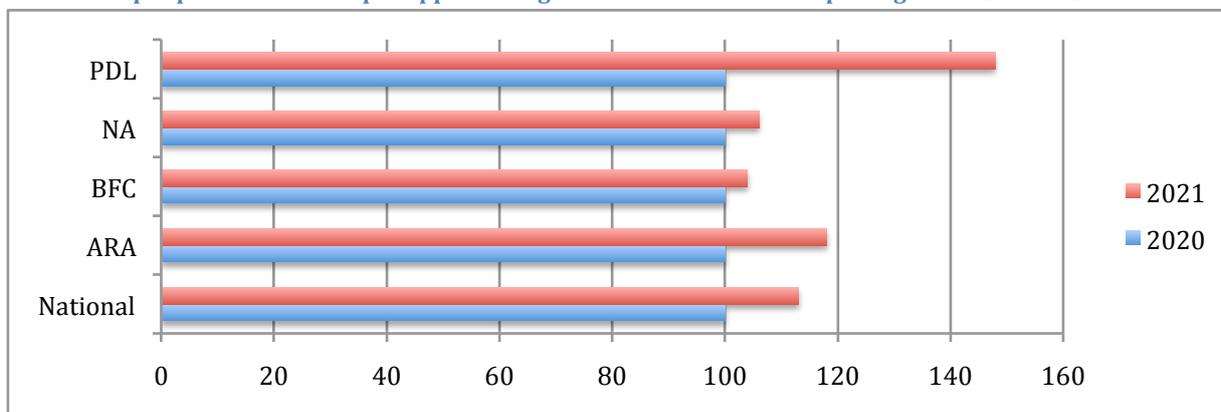
Lecture : Sur une base 100 pour 2020, les contrats par alternance de chacune des régions étudiées évoluent dans des proportions équivalentes ou supérieures à ce qui est constaté pour l'ensemble du secteur alimentaire.

Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, secteur alimentaire; France entière

Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

Graphique 17 : Contrats par apprentissage du secteur alimentaire par région en 2020 et 2021



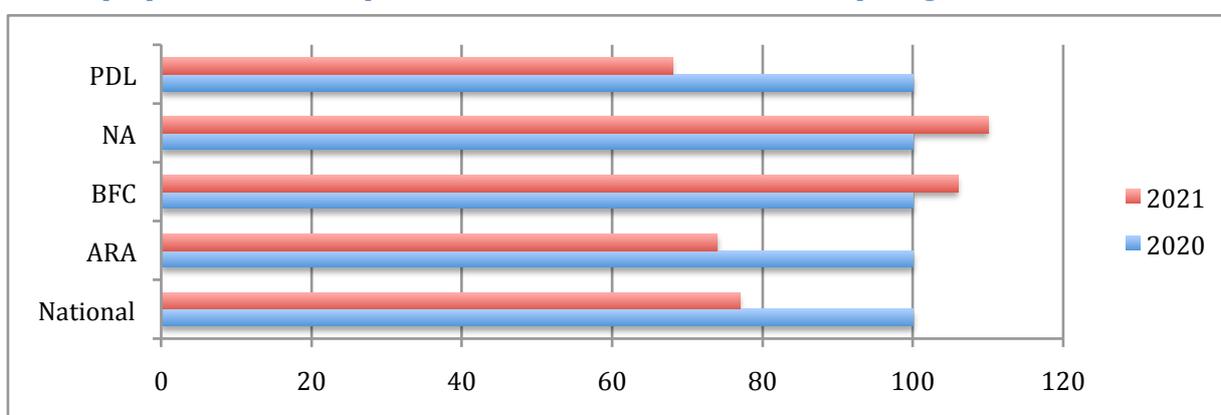
Lecture : Sur une base 100 pour 2020, les contrats par apprentissage de chacune des régions étudiées évoluent dans des proportions plus faibles ou supérieures à ce qui est constaté pour l'ensemble du secteur alimentaire.

Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, secteur alimentaire; France entière

Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

Graphique 18 : Contrats de professionnalisation du secteur alimentaire par région en 2020 et 2021



Lecture : Sur une base 100 pour 2020, les contrats de professionnalisation de chacune des régions étudiées diminuent dans des proportions équivalentes (ARA) ou plus importantes (PDL) à ce qui est constaté pour l'ensemble du secteur alimentaire ou augmentent dans des portions supérieures (NA, BFC) ;

Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, secteur alimentaire; France entière

Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

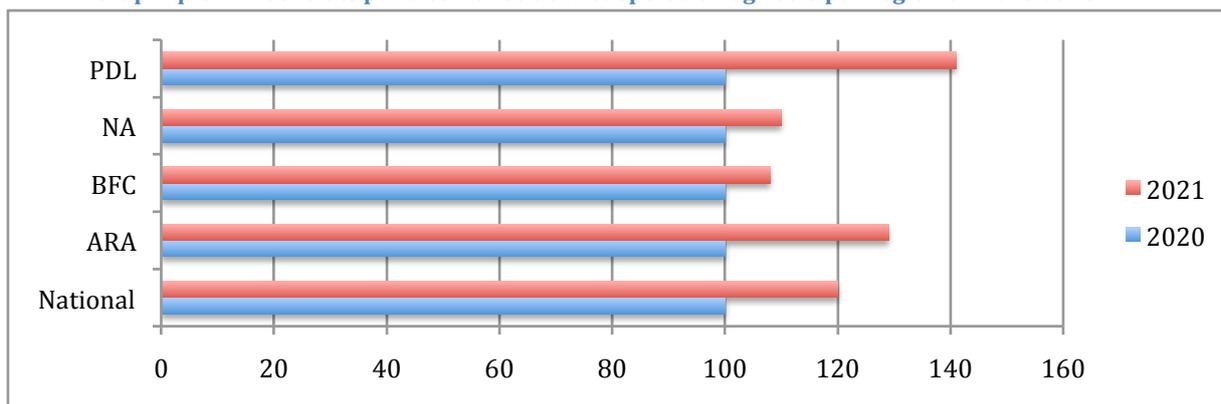
2- Au niveau de la coopération agricole

On constate :

- pour l'alternance (graphique 19), une hausse dans toutes les régions, plus importante en Pays de la Loire et en Auvergne Rhône Alpes que celle constatée au niveau national, plus faible en Nouvelle Aquitaine et en Bourgogne Franche Comté.
- pour l'apprentissage (graphique 20), une hausse supérieure à celle constatée au niveau national en Pays de la Loire et en Auvergne Rhône Alpes, plus faible en Bourgogne Franche Comté; et en Nouvelle Aquitaine.
- pour le contrat de professionnalisation (graphique 21), une hausse dans deux régions, Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône Alpes⁸, une baisse en Bourgogne Franche Comté et Pays de la Loire.

⁸ alors que pour la coopération agricole, le nombre de contrats de professionnalisation n'a pas varié entre 2020 et 2021,

Graphique 19 : Contrats par alternance de la coopération agricole par région en 2020 et 2021



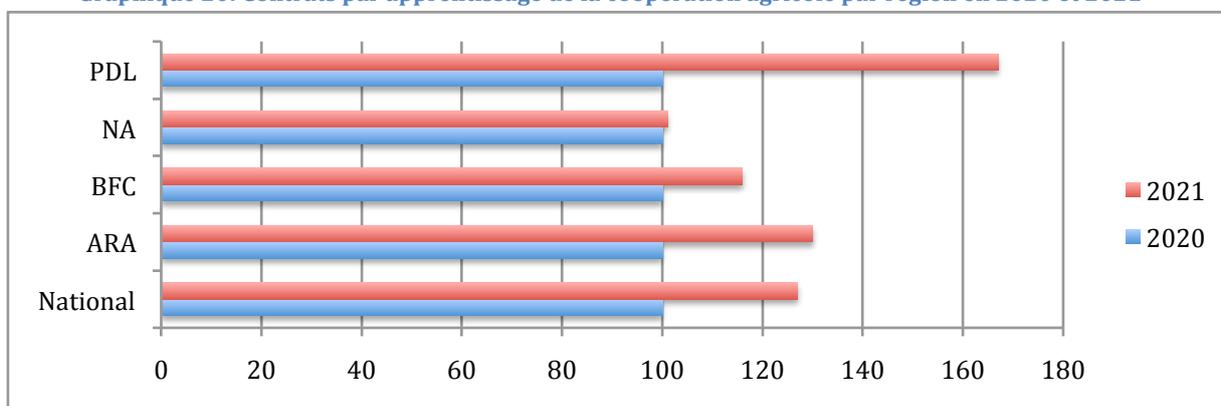
Lecture : Sur une base 100 pour 2020, les contrats par alternance de la coopération agricole de chacune des régions étudiées évoluent dans des proportions inférieures ou supérieures, à ce qui est constaté pour l'ensemble de la coopération agricole.

Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, coopération agricole ; France entière

Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

Graphique 20: Contrats par apprentissage de la coopération agricole par région en 2020 et 2021



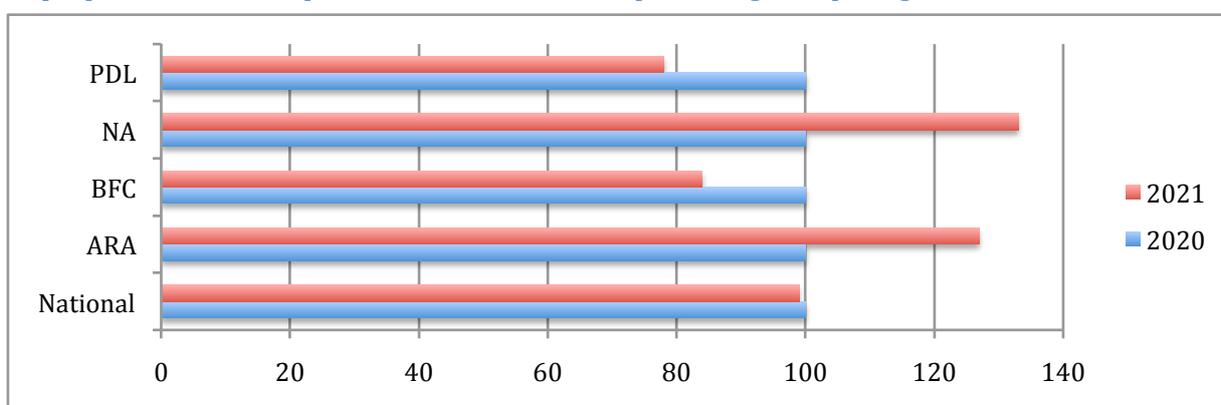
Lecture : Sur une base 100 pour 2020, les contrats par apprentissage de la coopération agricole de chacune des régions étudiées évoluent dans des proportions inférieures ou supérieures, à ce qui est constaté pour l'ensemble de la coopération agricole.

Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, coopération agricole France entière

Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance

Calculs Média T

Graphique 21 : Contrats de professionnalisation de la coopération agricole par région en 2020 et 2021



Lecture : Sur une base 100 pour 2020, les contrats de professionnalisation de la coopération agricole de chacune des régions étudiées évoluent dans des proportions inférieures ou supérieures, à ce qui est constaté pour l'ensemble de la coopération agricole.

Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, coopération agricole France entière

Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance

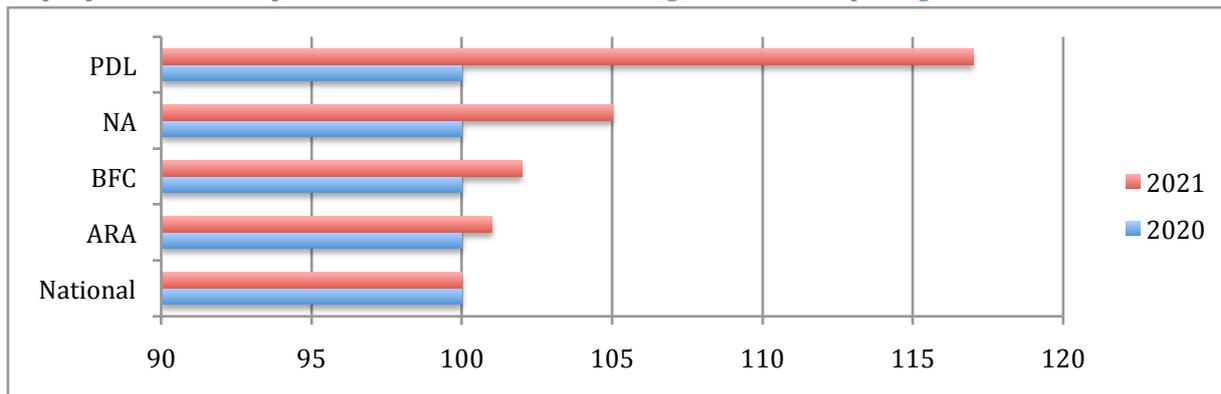
Calculs Média T

3-Au niveau des industries agroalimentaires

On constate :

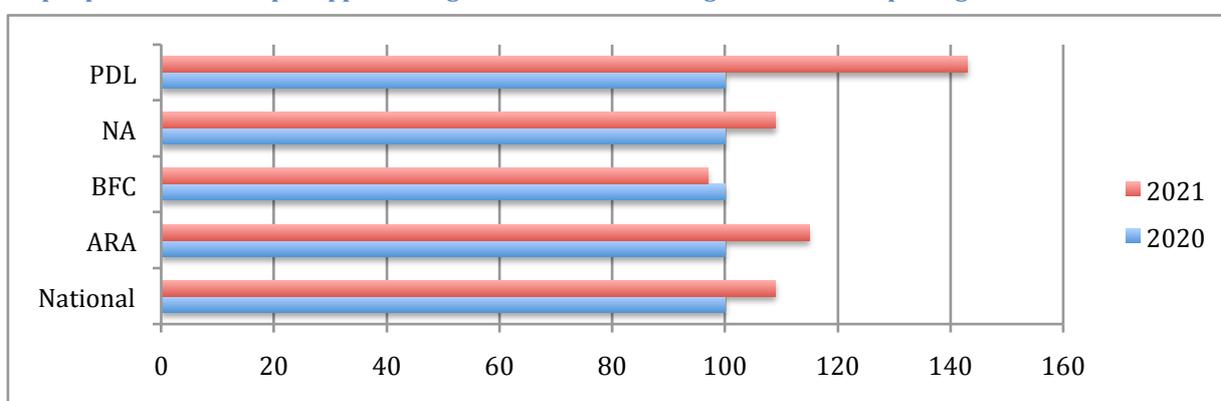
- pour l'alternance (graphique 22), une hausse dans les quatre régions, supérieure à celle constatée au niveau national pour les industries agroalimentaires. La hausse de la région Pays de la Loire correspond à elle seule à la somme de celles des trois autres régions,
- pour l'apprentissage (graphique 23), , la hausse est supérieure à celle constatée au niveau national pour les industries agroalimentaires en Pays de la Loire, Auvergne Rhône Alpes et Nouvelle Aquitaine, une baisse est observable en Bourgogne Franche Comté,
- pour le contrat de professionnalisation (graphique 24), une baisse dans trois régions, identique à celle constatée au niveau national pour les industries agroalimentaires, une hausse en Bourgogne Franche Comté.

Graphique 22 : Contrats par alternance dans les industries agroalimentaires par région en 2020 et 2021



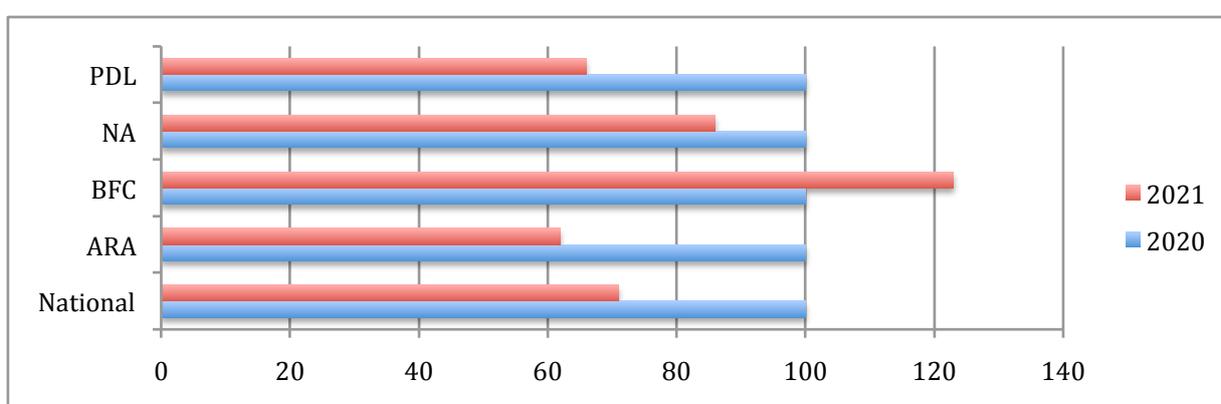
Lecture : Sur une base 100 pour 2020, les contrats par alternance des industries agroalimentaires de chacune des régions étudiées évoluent dans des proportions supérieures à ce qui est constaté pour l'ensemble des industries agroalimentaires
 Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, industries agroalimentaires ; France entière
 Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance
 Calculs Média T

Graphique 23 : Contrats par apprentissage dans les industries agroalimentaires par région en 2020 et 2021



Lecture : Sur une base 100 pour 2020, les contrats par apprentissage des industries agroalimentaires de chacune des régions étudiées évoluent dans des proportions supérieures à ce qui est constaté pour l'ensemble des industries agroalimentaires pour deux d'entre elles (PDL et ARA, identique pour NA, inverse pour BFC).
 Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, industries agroalimentaires ; France entière
 Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance
 Calculs Média T

Graphique 24 : Contrats de professionnalisation dans les industries agroalimentaires par région en 2020 et 2021



Lecture : Sur une base 100 pour 2020, les contrats de professionnalisation des industries agroalimentaires de chacune des régions étudiées évoluent dans des proportions inversées à ce qui est constaté pour l'ensemble des industries agroalimentaires pour deux d'entre elles (BFC et NA,) identiques pour A,RA et PDL.
 Champ : Contrats signés entre 2020 et 2021, industries agroalimentaires ; France entière
 Source : Ocapiat - Tableaux de suivi des contrats par alternance
 Calculs Média T

4.2 Les tendances de l'alternance dans le secteur alimentaire

4.2.1 Les alternants

La majorité des alternants interrogée, a intégré le secteur alimentaire après un cursus universitaire dans d'autres domaines et a choisi l'alternance pour des raisons économiques en premier lieu, et pour bénéficier d'une formation associant approche théorique et apprentissage en situation de travail, en second lieu. Pour un quart des alternants, le secteur alimentaire correspond à un choix effectué en première intention. De manière unanime, tout en constatant pour certains d'entre eux, un décalage entre les contenus proposés au CFA et leur vécu en entreprise, les alternants considèrent que leur formation est de qualité : accompagnement solide des maîtres d'apprentissages et tuteurs, suivi pédagogique de l'alternance par les équipes des CFA, autonomie dans l'activité de travail ; seul le rythme de l'alternance est parfois questionné, mais au vu des situations exposées, le constat est que ce qui apparaît à certains comme des améliorations est perçu comme une inappropriation par d'autres.

Les jeunes rencontrés sont mobiles, que ce soit durant leur parcours en alternance (certains sont en formation dans des régions éloignées de l'entreprise dans laquelle ils ont signé un contrat) ou pour signer un contrat à l'issue de leur formation ; pour certains cette mobilité a un coût significatif (transport, logement), malgré les aides auxquelles ils ont pu avoir accès.

Les alternants expriment majoritairement le souhait de poursuivre un parcours de formation, pour accéder à un niveau de qualification supérieur⁹, y compris lorsque l'entreprise leur propose de les embaucher.

Une forte disparité de projets professionnels, qui peut s'expliquer par l'intention majoritaire de poursuivre sa formation, est observable :

- un tiers exprime son intention de rester dans le secteur alimentaire, 50% dans l'entreprise dans laquelle le contrat en alternance a été signé, 50% dans une autre entreprise pour vivre d'autres expériences du monde du travail,
- un tiers indique de manière explicite vouloir changer de métier et de secteur, avec un projet défini à plus ou moins long terme, sans pour autant tenir de discours critique sur le secteur ou les conditions dans lesquelles leur alternance s'est déroulée,
- le dernier tiers est, soit en interrogation sur son choix d'orientation professionnelle, soit en report de son entrée dans la vie active (voyage à l'étranger).

⁹ La majorité des alternants interviewée, prépare un diplôme supérieur au niveau BTS.

4.2.2 Les entreprises

Dans un contexte de reprise soutenue pour l'ensemble du secteur¹⁰, l'enquête nationale BMO 2022 de Pôle Emploi indique que pour le secteur agroalimentaire, les projets de recrutement évoluent de près de 19% par rapport à 2021. Parmi les trois métiers les plus recherchés (ouvriers non qualifiés des IAA, vendeurs en produits agricoles, boulangers/pâtisseries), deux d'entre eux font partie des métiers pour lesquels les entreprises estiment qu'il est le plus difficile de recruter¹¹ : ouvriers non qualifiés des IAA, boulangers/pâtisseries, le troisième étant celui de technicien et agent de maîtrise de la maintenance.

Les difficultés rencontrées par les entreprises pour recruter et pour attirer des alternants sont désormais perçues par un certain nombre d'entre elles comme structurelles. Au regard de ce constat, plus ou moins exacerbé selon les régions et les territoires¹², un point de vue émerge : celui de la « *nécessité de tout revisiter en matière de pratiques de recrutement et de formation par alternance pour préparer l'avenir qui s'annonce difficile* ». Ces entreprises¹³, que l'on pourrait qualifier de « proactives » partagent plusieurs caractéristiques :

- les aides, ne sont plus un critère déterminant des choix opérés par l'entreprise, en matière d'alternance,
- la pertinence d'un recours à l'alternance est systématiquement étudiée en cas de demande de recrutement par une unité ou un service,
- des actions de formation de tuteurs ou maîtres apprentissage sont mises en place ou font partie des priorités de l'année en cours,
- la question de l'hébergement des alternants a fait l'objet d'un partenariat ou est en cours de discussion,
- l'accueil de stagiaires sous statut scolaire est une pratique courante, qui a vocation à être amplifiée,
- les relations avec certains organismes de formation de proximité sont particulièrement développées,
- des projets ou des échanges territoriaux se mettent en place,
- la pertinence de la recherche d'un retour sur investissement de court terme est questionnée : « *un alternant bien formé dans l'entreprise, qui part à l'issue de son contrat, reviendra un jour chez nous ; si c'est dans une autre entreprise nous aurons fait du bon travail pour le secteur* », « *il faut revoir notre façon de faire, ne pas former seulement pour nous, mais pour tout le secteur* », « *nous avons un gros*

¹⁰ Malgré les difficultés pour certaines sous filières, liées au contexte international, aux épisodes de grippe aviaire, aux intempéries.

¹¹ Recrutements non saisonniers.

¹² Voir rapport portraits régionaux.

¹³ Dont la taille n'est pas un critère déterminant.

travail à engager pour prendre en compte les évolutions sociétales, les attentes des jeunes, mais aussi pour apprendre à travailler ensemble »...

Parmi les entreprises qui déclarent avoir accentué leur recours à l'apprentissage grâce aux aides accordées par l'Etat en 2020 et 2021, plusieurs points de vue s'expriment :

- l'absence d'aides aura une importance déterminante sur le fait de recourir dans l'absolu à l'apprentissage,
- l'absence d'aides sera déterminante sur le niveau de recours à l'apprentissage, principalement pour les métiers de la production. La disponibilité pour former étant restreinte au regard des objectifs de production, l'attente de profils immédiatement opérationnels s'amplifie. Deux « attitudes » RH distinctes s'expriment dans ce contexte : *« soit on considère l'apprentissage sous l'angle de l'emploi, et on a du mal à trouver des candidats, soit on rappelle la finalité de l'apprentissage aux responsables d'unité , et ils nous disent qu'ils n'ont pas le temps »,*
- l'absence ou la baisse des aides obligeront à effectuer des choix entre les métiers transversaux et les autres, à définir des projets un peu plus précis, à *« réfléchir à ce que l'on veut faire sur plusieurs années ».*

4.2.3 Les attentes des acteurs

De manière unanime les acteurs qui interviennent pour le secteur alimentaire, expriment le besoin de disposer d'un cadre explicite pour conduire des actions entre partenaires, mobiliser les entreprises sur des projets qui *« ne peuvent qu'être collectifs, si l'on veut aboutir à quelque chose », « envoyer un signe clair aux jeunes ».* Ils constatent que les nombreuses actions qui sont conduites en matière d'information sur les métiers *« ne portent pas nécessairement les fruits escomptés »,* voire dans certains cas, génèrent un *« sentiment de gâchis »* au vu de l'énergie et des moyens déployés.

Les acteurs¹⁴ du secteur alimentaire estiment, dans leur immense majorité et quelle que soit la région considérée, que le dimensionnement des équipes n'est pas totalement adapté à leurs caractéristiques - nombre d'entreprises, dissémination sur les territoires, spécificités des sous filières, multiplicité des organismes de formation. Il en résulte, que malgré l'attention apportée au secteur alimentaire par les exécutifs des conseils régionaux, il apparaît comme le *« parent pauvre des dispositifs régionaux et territoriaux de l'industrie »,* faute d'une présence effective de professionnels pour le représenter, *« face à des branches concurrentes plus étoffées ».*

¹⁴ Institutionnels et opérationnels.

L'intérêt pour les approches de mutualisation de ressources et de moyens se confirme, principalement sur le champ du recrutement et du sourcing. Dans cette perspective, les groupements d'employeurs et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification suscitent un regain d'intérêt des entreprises.

Cette approche de mutualisation des moyens et des ressources apparaît aux yeux des personnes rencontrées comme un point de passage obligé, pour

- accompagner¹⁵ les alternants ou les entreprises,
- faire évoluer l'offre de formation et les modalités de sa mise en œuvre, compte tenu de sa dispersion et de sa place dans les effectifs des CFA.

4.3 Enjeux du développement de l'alternance pour le secteur alimentaire

La diversité du secteur invite à s'interroger sur ce qui pourrait constituer une référence commune pour tous les acteurs du secteur alimentaire en matière d'alternance. Quatre leviers peuvent être activés pour construire cette référence :

- LEVIER n°1 : Passer d'une approche conjoncturelle du recours à l'alternance à une approche structurelle s'inscrivant dans le temps long,
- LEVIER n°2 : Inscire l'alternance comme l'un des outils de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des entreprises,
- LEVIER n°3 : Mobiliser l'ensemble des acteurs autour de projets territorialisés,
- LEVIER n°4 : Améliorer la qualité des pratiques de formation en alternance.

Pour le secteur alimentaire, l'un des enjeux majeurs se situe dans le passage d'un recours à l'alternance principalement déterminé par des besoins de recrutement de court terme, à une approche qui attribue une place centrale à la formation et à l'acquisition de compétences, et aux conditions de sa mise en œuvre. Dans les faits, il s'agit d'accompagner un changement « culturel » dans des entreprises qui sont majoritairement des PME, TPE et des TTPE.

Construire cette « culture partagée de l'alternance » demande du temps et l'acceptation qu'il s'agit d'un investissement, dont les résultats se feront attendre. Cela demande d'agir de manière concomitante auprès des entreprises, des jeunes scolarisés, des organismes de formation et des CFA, avec comme objectifs :

¹⁵ Dans la recherche de contrat, sur les volets social, et pédagogique à l'instar du rôle joué par l'IFRIA dans les régions où elle est présente.

- d'intégrer de manière pérenne, la formation par alternance dans la réflexion RH sur les besoins en termes de compétences et sur les conditions nécessaires à la qualité de son déploiement,
- de construire une relation durable avec des jeunes scolarisés autour de la découverte du monde du travail (stages), de métiers (expérimentations), de la mise en œuvre de leur cursus de formation professionnelle (alternance sous statut scolaire), de la poursuite de parcours professionnel sous statut scolaire via l'apprentissage,
- de rendre l'offre de formation par alternance dédiée au secteur alimentaire, plus souple : modularisation (Cf EPLEFPA), individualisation des parcours, e-learning (cf ENIL), ingénierie de parcours,...

Un second enjeu réside dans la capacité de l'ensemble des acteurs qui interviennent pour le secteur alimentaire ou en son nom, d'agir de manière concertée et durable autour de projets de territoires. La condition incontournable de réussite d'une telle ambition, passe par la mise en place d'une fonction d'animation territoriale, explicite et reconnue par tous, dotée de moyens dédiés à la conduite de projets.